

RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE

PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



Déchèterie
des Montagnes du Giffre
située à Taninges

Rapport annuel relatif au Prix et à la Qualité du Service (RPQS) public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2024 présenté conformément à l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.



Restez en contact !



sur notre site internet :
www.montagnesdugiffre.fr



sur notre page Facebook :
www.facebook.com/montagnesdugiffre/

ANNÉE 2024

Table des matières

PREAMBULE	4
PARTIE 1 : LES INDICATEURS TECHNIQUES	5
1 LA COLLECTE DES DECHETS SUR LE TERRITOIRE DE LA CCMG	5
1.1 Territoire desservi.....	5
1.1.1 Présentation du périmètre	5
1.1.2 Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement.....	5
1.1.3 Déchets pris en charge par le service par mode de collecte.....	6
1.2 Répartition des compétences.....	8
1.3 Les quantités collectées	9
1.4 Variation saisonnière	10
1.4.1 Service de collecte des ordures ménagères	11
1.4.2 Déchèterie	11
1.4.3 Le tri sélectif	11
1.5 Les effectifs	12
2 LA PREVENTION DES DECHETS	13
2.1 Indice de réduction des déchets par rapport à 2010	13
2.2 Le Plan Local de Prévention des Déchets	13
2.3 Les indicateurs de prévention	14
2.3.1 Animation et sensibilisation	14
2.3.2 Broyage à domicile des déchets verts	14
2.3.3 Compostage individuel.....	15
2.3.4 STOP PUB.....	16
3 LA PRE-COLLECTE ET LA COLLECTE DES DECHETS : ORGANISATION	17
3.1 Organisation de la collecte en déchèterie.....	18
3.1.1 Les tonnages	18
3.1.2 Jours et heures d'ouvertures	20
3.1.3 Fréquentation de la déchèterie	20
3.1.4 Matériel	20
3.2 Organisation de la pré-collecte/collecte des ordures ménagères	21
3.2.1 Pré-collecte et collecte en camion benne	21
3.2.2 Pré-collecte et collecte en camion grue.....	21
3.2.3 Fréquence de collecte.....	22
3.2.4 Matériel roulant de la CCMG	24
3.2.5 Autres Equipements	24
3.3 Organisation de la pré-collecte/collecte des recyclables secs	25
3.3.1 Pré-collecte	25
3.3.2 Collecte en camion grue.....	28
3.3.3 Fréquence de collecte.....	28

3.4	La pré-collecte et la collecte des cartons hors déchèterie	28
3.5	La pré-collecte et la collecte des textiles	30
3.6	Le service entretien	30
3.7	Accompagnement des événements	30
3.8	La pré-collecte et la collecte des sapins	31
3.9	Évolution de l'organisation de la collecte	32
3.10	Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers (professionnels)	32
4	LA COLLECTE DES DECHETS : BILAN	33
4.1	Évolution des tonnages	33
4.2	Performance de collecte	35
5	LE TRAITEMENT DES DECHETS : ORGANISATION ET BILAN	37
6	IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SANITAIRE	37
6.1	Service collecte de la CCMG	37
6.2	En déchèterie	37
6.3	Service pré-collecte de la CCMG	38
6.4	Autres engins	38
6.5	Service en délégation	38
	PARTIE 2 : LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS	39
7	MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS	39
7.1	Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets	39
7.2	Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises	39
8	BUDGET, COUT DU SERVICE ET FINANCEMENT	40
8.1	Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service	40
8.2	Coût aidé du service public et niveau de financement	40
9	STRUCTURE DU COUT	41
9.1	Nature des charges (ou coût complet par étape technique, tous flux confondus)	41
9.2	Nature des produits	42
9.3	Répartition des charges, des produits et du financement	44
10	COUT DES DIFFERENTS FLUX DE DECHETS	45
10.1	Part relative des flux dans le coût du service public (ou coût aidé pour chaque flux de déchets)	45
10.2	Couverture des charges par les produits par flux	46
10.3	Coût des différents flux	47
10.4	Répartition des charges par flux et par étape technique	48
11	ÉVOLUTION DES COUTS AIDES	49
11.1	Évolution des coûts aidés tous flux confondus	49
11.2	Évolution des coûts aidés par flux	51
11.3	Évolution des quantités collectées	53

SYNTHESE

PREAMBULE

Le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par décret n°2015-1827, impose aux collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise 2 objectifs :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes dans ce domaine et spécifiques au territoire concerné
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service, afin de favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Le présent rapport a été établi en s'appuyant sur les préconisations formulées par l'ADEME dans son guide traitant du « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

La CCMG est engagée depuis 2019 dans une comptabilité analytique de ses coûts selon le référentiel de l'ADEME : Compta-coût.

Les données liées aux coûts, tonnages et performances de collecte de ce rapport sont extraites des matrices réalisées par la CCMG, contrôlées et validées par l'ADEME, puis partagées dans le référentiel national des coûts liés aux déchets : SINOE <https://www.sinoe.org/>

PARTIE 1 : LES INDICATEURS TECHNIQUES

1 LA COLLECTE DES DECHETS SUR LE TERRITOIRE DE LA CCMG

1.1 Territoire desservi

1.1.1 Présentation du périmètre



**Communauté de Communes
des Montagnes du Giffre
(CCMG)**

Création au 1^{er} janvier 2006

En 2024 :
8 communes

22 193 habitants
(population DGF)
12 434 habitants
(population INSEE)
351 Km²

1.1.2 Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement

La collecte des ordures ménagères s'effectue soit en porte à porte (via des bacs roulants), soit en points de regroupements (via des bacs roulants), soit en Points d'Apport Volontaires (via conteneurs semi-enterrés ou des conteneurs aériens).

L'ensemble des ordures ménagères résiduelles du territoire sont valorisées énergétiquement.

Les matériaux issus du tri sélectif (appelés « recyclables secs ») sont collectés exclusivement en Points d'Apport Volontaires.

La CCMG gère 1 déchèterie intercommunale située 4268 route de Samoëns à Taninges.

2 flux sont collectés hors déchèterie :

- Les cartons bruns ;
- Les textiles.

1.1.3 Déchets pris en charge par le service par mode de collecte

		Déchèterie	Points d'Apports Volontaires	Collecte en bacs roulants
TYPE DE DECHETS	 ORDURES MÉNAGÈRES		✓	✓
	  PAPIERS / CARTONS BOUTEILLES PLASTIQUES		✓	
	 VERRES		✓	
	Textile	✓	✓	
	Carton	✓	✓	
	Article Sport Loisir	✓	✓	
	 MÉTAUX	✓		
	  ENCOMBRANTS MOBILIER	✓		
	 DECHETS VERTS	✓		
	 DÉBRAIS / GRAVATS	✓		
	  DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES (DOS) PILES ET ACCUMULATEURS	✓		
	 PNEUMATIQUES	✓		
	 DEEE	✓		
	 Bois Traité	✓		
	  HUILES DE FRITURES HUILES DE VIDANGE	✓		

Le détail des déchets diffus spécifiques est le suivant :

- Filtre à huile ;
- Acide ;
- Base ;
- Comburant ;
- Liquide de refroidissement ;
- Liquide incinérable ;
- Produit de laboratoire ;
- Peinture / pâteux ;
- Produit phytosanitaire ;
- Batterie ;
- Aérosol ;
- Amiante.

Il faut ajouter les flux suivants :

- Capsule café ;
- Extincteur moins de 2 Kg ;
- Piles ;
- Lampes néon / ampoule ;
- DASRI ;
- Cartouche d'encre ;
- Radiographie.

Depuis 2020, les déchets de venaison issus de la chasse, ainsi que les animaux morts dans un accident de la route, sont collectés en déchèterie. Ils sont stockés dans une chambre froide. Cette filière a fait l'objet d'une convention avec la fédération départementale de chasse, les associations locales, l'ONF et la Région Auvergne Rhône Alpes.

De même, une benne pour le bois traité a été mise en place au début de l'année 2021.

Une benne plâtre et une benne incinérable, ainsi qu'une filière amiante pour les particuliers ont été mises en place fin 2022 dans le cadre du nouveau marché public de gestion des « bas de quais » de la déchèterie.

Un nouveau flux est apparu en déchèterie : les articles de sport et loisir (ASL). Un contenant a été installé en déchèterie et une collecte saisonnière en station a été mise en place à la fin de la saison 2023/2024.

La CCMG a mis en place la filière ECODDS fin 2024.

1.2 Répartition des compétences

La compétence de traitement des ordures ménagères (sous compétence « incinération » et « tri sélectif ») de la CCMG a été déléguée au SYDEVAL qui valorise énergétiquement les ordures ménagères collectées à l'Usine d'Incération des Ordures Ménagères (UIOM) de Marignier.

Indépendamment de cela, la CCMG assure la compétence de collecte des déchets exclusivement sur son territoire. Pour assurer cette compétence, la CCMG assure certaines missions avec ses propres moyens humains et matériels (gestion en régie), et en délègue certaines à des prestataires privés via la passation de marchés publics :

		COMPETENCE	
		Collecte	Traitement
FLUX DE DECHETS	Ordures ménagères résiduelles	CCMG en régie	SYDEVAL
	Recyclables secs	CCMG déléguée à une société privée via marché public	SYDEVAL
	Déchets de déchèteries	CCMG : - En régie pour le haut de quai (accueil et orientation des usagers) et pour le tassage des bennes - Déléguée à une société privée via marché public pour le bas de quai (transport des bennes vers centre de tri ou exutoire)	CCMG : - Via contractualisation avec sociétés agréées - Déléguée à une société privée via marché public pour les matériaux non repris par des sociétés agréées
	Carton hors déchèterie	CCMG déléguée à une société privée	CCMG déléguée à une société privée
	Textile	CCMG déléguée à une société agréée	CCMG déléguée à une société agréée

La délégation à une société privée de la collecte des emballages s'est terminée fin novembre 2024. La collecte du verre reste en prestation.

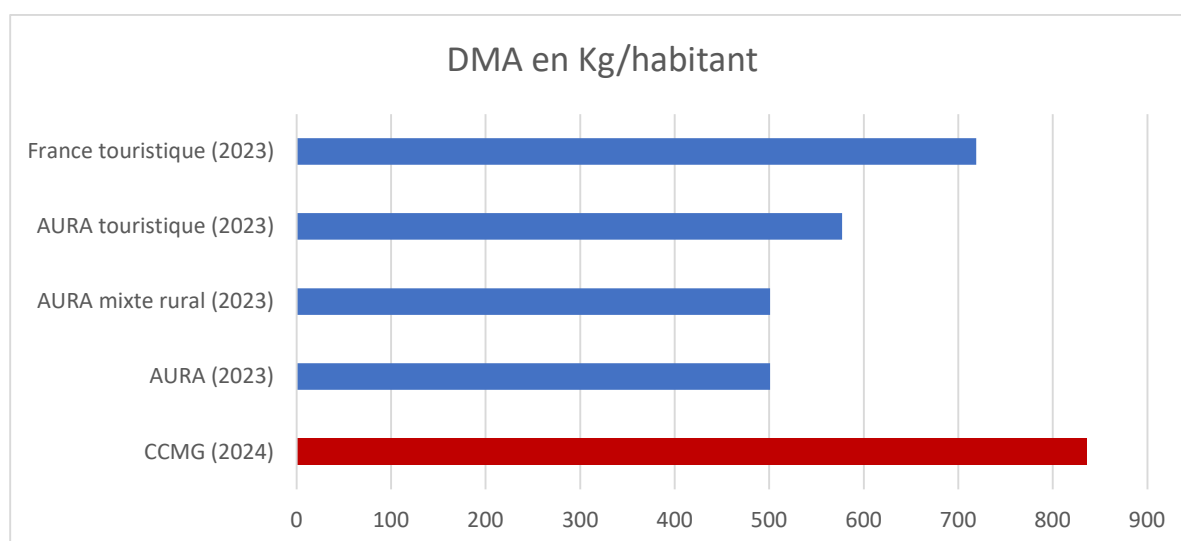
Un vice-président de la CCMG est délégué à la gestion des déchets. Il anime une commission Déchets. Les délibérations sont prises en conseil communautaire.

1.3 Les quantités collectées

POPULATION DESSERVIE ET QUANTITES DE DECHETS COLLECTES PAR LA COLLECTIVITE - RESTITUTION

Année 2024	TOUS FLUX (Déchets ménagers assimilés)	Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Recyclables secs hors verre	Déchèteries (hors gravats)	CARTONS Hors déchèterie	Textile
Population desservie	12 434	12 434	12 434	12 434	12 434	12 434	12 434
Tonnage	10 390	4 319	1 108	648	4 135	124	56
Kg/hab. CCMG	836	347	89	52	333	10	5
Kg/hab. Données nationales (2023)	519	196	40	56	217		
Kg/hab. Données zones touristiques (2023)	719	292	65	65	248		
Ecart / ratio national	61%	77%	123%	-7%	53%		
Ecart / ratio zones touristiques	16%	19%	37%	-20%	34%		

Autres données de performance de collecte :				
	TOUS FLUX (Déchets ménagers assimilés)	Ordures Ménagères Résiduelles	Recyclables secs	Déchèteries (hors gravats)
Kg/hab. AURA (2023)	501	201	87	214
Kg/hab. AURA mixte rural (2023)	501	186	82	223
Kg/hab. AURA touristique (2023)	577	280	90	207
Kg/hab. France touristique (2023)	719	292	130	248



La CCMG présente une performance globale de production de Déchets Ménagers Assimilés bien supérieure à celle nationale, régionale, et encore un peu supérieure à celle de collectivités de même typologie.

Des écarts notables apparaissent sur 2 flux :

- Les **déchets issus du tri sélectif** : la collecte exclusivement en apport volontaire pouvant induire un moindre effort de l'usager dans le geste de tri, cet élément pourrait expliquer l'écart entre la performance de collecte de la CCMG et la performance nationale pour le tri hors verre.
- Les **déchets issus des déchèteries** : le taux d'équipement en déchèterie de la CCMG est nettement supérieur à la moyenne nationale (12 434 hab./ déchèterie pour la CCMG, 14 474 hab./ déchèterie en moyenne nationale). Ceci peut expliquer une performance de collecte de la CCMG plus élevée par rapport à celle nationale.

La CCMG reste difficile à comparer en raison de sa forte variation de population entre la saison haute et la saison basse. Se baser sur la population DGF permettrait de réduire les écarts avec les ratios nationaux ou régionaux.

1.4 Variation saisonnière

En raison du caractère très touristique du territoire et du nombre important de résidences secondaires, les volumes de déchets produits sont soumis à de fortes variations.

Les services de collecte des déchets doivent donc adapter leur activité.

L'ADEME incite les collectivités impactées par l'activité touristique à prendre en compte un coefficient de variation saisonnière (CSV).

Ce coefficient correspond au tonnage annuel d'OMR effectivement collecté divisé par le tonnage redressé sur la base de la basse saison.

Les travaux menés par l'ADEME ont permis d'identifier des CSV allant de 1,08 à 1,26 pour des collectivités relevant de la typologie "touristique urbain" ou "autre touristique" et, pour les collectivités classées en "très touristiques", une variation entre 1,3 et 2,1.

En ce qui concerne la CCMG ce coefficient est compris entre 1,3 et 1,4.

Il est tout simplement possible de ramener les tonnages collectés à la population DGF. C'est l'objet du tableau ci-dessous :

	AURA touristique	CCMG
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	280 kg/hab.	195 kg/hab DGF.
Recyclables secs	90 kg/hab.	29 kg/hab DGF.
Déchèterie (hors gravats)	207 kg/hab.	186 kg/hab DGF.
Carton hors déchèterie	0 kg/hab.	6 kg/hab DGF.
Textile	0 kg/hab.	3 kg/hab DGF.
TOTAL Déchets ménagers et assimilés (DMA)	577 kg/hab.	468 kg/hab.

Les tonnages de la CCMG sont alors sous la moyenne régionale.

1.4.1 Service de collecte des ordures ménagères

La notion de saison haute et saison basse se définit comme suit sur une année :

Saison basse	Saison haute hiver vacances	Saison haute hiver hors vacances	Saison haute hiver vacances	Saison haute hiver hors vacances	Saison basse	Saison haute estivale
Fin des vacances d'été au début des vacances de Noël	Vacances de Noël	Fin des vacances de Noël au début des vacances de février	Vacances de février	Fin des vacances de février à la fermeture des stations	Dès fermeture des stations au début vacances d'été	Vacances d'été

Les collectes sont assurées les jours fériés.

1.4.2 Déchèterie

La notion de saison haute et saison basse se définit comme suit sur une année :

Saison haute	Saison basse
Du 1 ^{er} mai au 31 octobre	Du 1 ^{er} mai au 30 avril

La déchèterie est fermée les jours fériés

1.4.3 Le tri sélectif

Ce service est soumis aux mêmes variations saisonnières que le service de collecte des ordures ménagères.

1.5 Les effectifs

Les effectifs du service de collecte des ordures ménagères ainsi que de la déchèterie oscillent entre 12 et 14 agents en fonction de la saisonnalité.

La répartition moyenne en équivalents-temps-pleins (ETP) se fait comme suit pour l'année 2024 :

Déchèterie	Entretien	Camion bacs	Camion grue	Entretien camion	Total
5,3	2,2	4,7	1,0	0,5	13,7

1 agent est en arrêt de longue durée (maladie ou accident du travail).

Sans compter cet agent, le service est composé de 13,7 ETP en moyenne sur l'année, auquel s'ajoute le responsable du service à temps-plein, et un temps dédié de la direction des services techniques. De même, un agent du pôle administratif est dédié à temps-plein à la facturation de la redevance des ordures ménagères. Un chargé de mission prévention des déchets et biodéchets est arrivé en septembre 2024 (création de poste).

Il faut aussi prendre en compte le temps de travail de la direction, la responsable facturation, des agents de l'accueil, de la communication, des ressources humaines. Il faut donc rajouter 1,9 ETP.

Au total, 15,6 ETP sont consacrés au service déchets de la CCMG.

Il est possible de faire un bilan des jours non travaillés en raison des arrêts maladie, des accidents du travail et des événements familiaux :

	Nombre de jours
Arrêt maladie	64
Accident du travail	2
Evénement familial	6

2 LA PREVENTION DES DECHETS

Le saviez-vous ?

La prévention des déchets permet de réduire l'impact environnemental de leur gestion.

Tout déchet évité représente une économie de coût pour le service de gestion des déchets de la collectivité - et donc pour le consommateur-contribuable qui en assure le financement.

DMA = Déchets Ménagers et Assimilés soit l'ensemble des déchets collectés par la collectivité

OMR = Ordures Ménagères Résiduelles soit les déchets collectés en bacs ou en conteneurs aériens ou semi-enterrés hors Collecte Sélective (**CS**) des matériaux recyclables (verre, emballages papier et plastique)

2.1 Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

La Loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique Verte fixait pour objectif une réduction de 10% de la production des déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020.

Récemment la Loi 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire a revu cet objectif via une réduction de 15 % de ces mêmes déchets pour 2030 par rapport à 2010.

L'indice de réduction des déchets par rapport à 2010 vise à se positionner par rapport à ces objectifs nationaux.

Il se calcule en multipliant le tonnage des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2020 par 100 (10 444 tonnes hors gravats), puis en divisant par le tonnage des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2010 (9 470 tonnes hors gravats). Le tonnage collecté en 2024 est de 10 390 hors gravats.

	Valeur de l'indice de réduction des déchets
Objectif fixé par la loi 2015-992 (-10% entre 2010 et 2020) :	90
Objectif fixé par la loi 2020-105 (-15% entre 2010 et 2030) :	85
Résultat de la CCMG entre 2010 et 2020 :	110
Résultat de la CCMG entre 2010 et 2022	111
Résultat de la CCMG entre 2010 et 2023	105
Résultat de la CCMG entre 2010 et 2024	109

Malgré une baisse, depuis 2010, de production des ordures ménagères résiduelles de 34 %, les autres éléments constitutifs des déchets ménagers et assimilés (Tri sélectif et déchèterie) sont en hausse, surtout au niveau de la déchèterie avec une augmentation de plus de 139 %

2.2 Le Plan Local de Prévention des Déchets

Depuis le 01 janvier 2012, conformément à l'article L. 541-15-1 du code de l'environnement, la rédaction des PLPDMA (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et assimilés) est devenu obligatoire pour les collectivités.

La CCMG a élaboré son Plan d'action de Prévention des Déchets depuis fin 2024 pour une durée de 5 ans (2025-2030). Ce plan a pour objectif de réduire le tonnage des déchets et atteindre les objectifs et les mesures mises en place pour les atteindre.

Pour atteindre les objectifs ambitieux et communs du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la région Auvergne Rhône-Alpes (réduction de 12% des déchets

ménagers entre 2020 et 2030), la communauté de communes des Montagnes du Giffre (CCMG) s'appuie sur 3 axes thématiques :

- Promouvoir une gestion efficace des biodéchets,
- Accompagnement et soutien des filières de réemploi et de récupération,
- Lutte contre le gaspillage alimentaire et prévention des déchets

2.3 Les indicateurs de prévention

2.3.1 Animation et sensibilisation

Entre septembre 2024 et décembre 2024, des actions de sensibilisation ont été faites auprès des professionnels du territoire sur la gestion des déchets et les bonnes pratiques du tri.

- 3 rencontres de sensibilisation auprès de professionnels alimentaires (Tri Biodéchets, Tri sélectif, gestion des cartons)
- 2 rencontres de sensibilisation auprès de professionnels non alimentaire (tri sélectif, gestion des cartons)
- 3 outils de communication élaborés

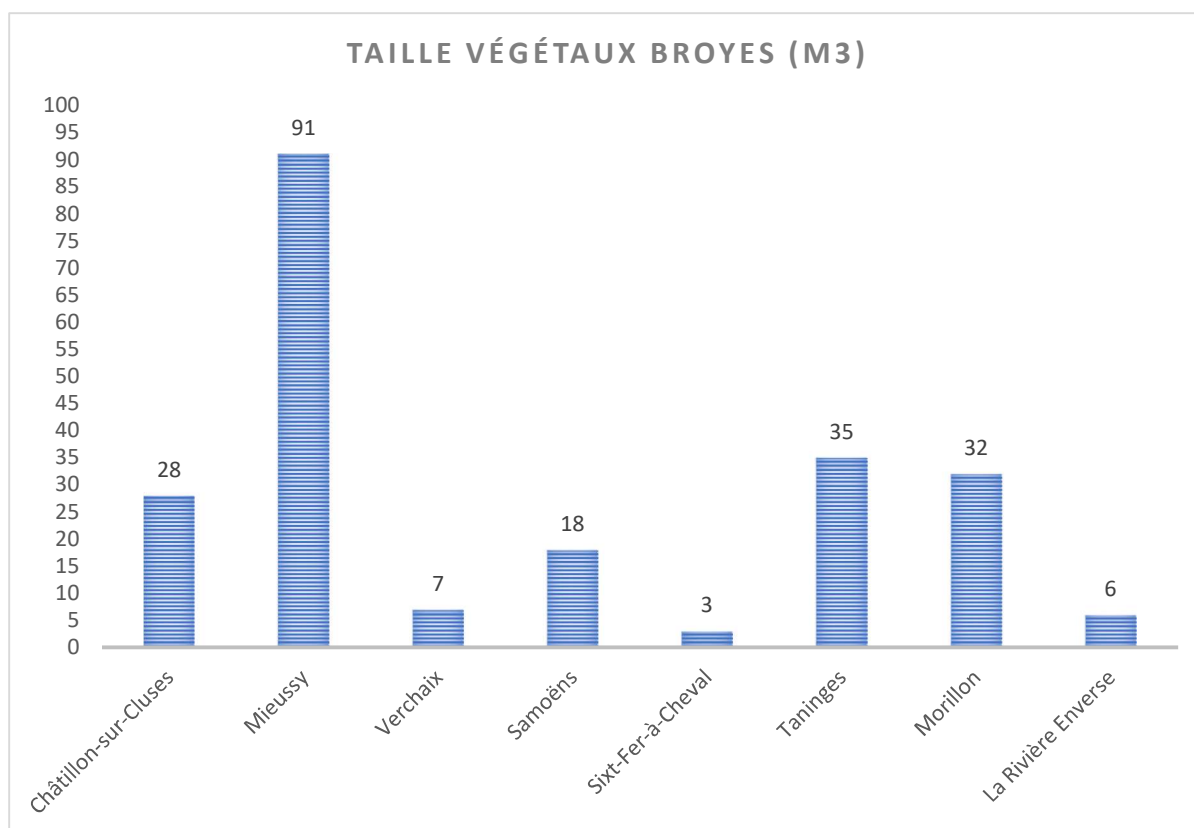
2.3.2 Broyage à domicile des déchets verts

La CCMG a fixé comme objectif de limiter le volume de déchets verts déposés à la déchèterie intercommunale de Taninges. De ce fait, la commission déchets a validé l'organisation de campagne de broyage des déchets verts à domicile au courant de l'année 2024. Cette prestation est assurée par les agents de la CCMG et ne fait pas l'objet de facturation supplémentaire.

Lors de la campagne d'automne 2024 réalisée, 220 m³ de végétaux ont été broyés chez 33 habitants, soit un poids estimatif de 33 tonnes que la collectivité a permis de garder dans les jardins des particuliers.

Cette opération a ainsi permis d'éviter 5,5 bennes de déchets verts en déchèterie.

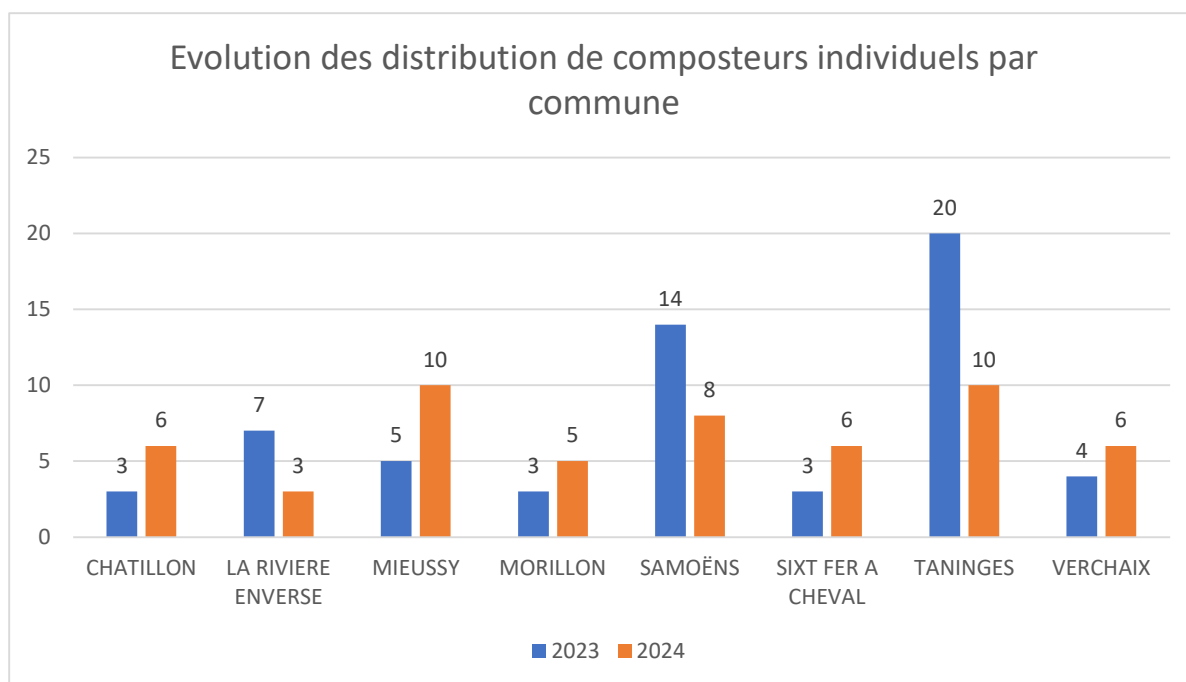
Pour la campagne d'automne un broyeur a été loué. La commune de Mieussy a aussi mis à disposition de la CCMG, pour une journée, son propre broyeur.



2.3.3 Compostage individuel

De 2009 en 2024 la distribution des composteurs est assurée par le SYDEVAL. Les composteurs étaient payants et l'installation se faisait à domicile des usagers, établissements. Au total le SYDEVAL a installé 1435 composteurs individuels, 5 sites de compostages en pied d'immeuble et 3 sites d'établissements scolaires.

En 2024 54 composteurs individuels ont été distribués sur les 8 communes du territoire en 2024, soit une progression de 4% par rapport à l'année 2023.



2.3.4 STOP PUB

AUTOCOLLANTS STOP-PUB sur boîtes aux lettres.
Distribués gratuitement en accueil de la CCMG et des mairies.



3 LA PRE-COLLECTE ET LA COLLECTE DES DECHETS : ORGANISATION

- PRE-COLLECTE



Le **respect des consignes de tri** par le consommateur fait partie intégrante de la phase de pré collecte, sur le territoire de la CCMG.

- COLLECTE



3.1 Organisation de la collecte en déchèterie

La collecte en déchèterie se fait en apport volontaire. Par convention il n'existe pas de pré-collecte en déchèterie.

3.1.1 Les tonnages

	Nombre de contenants disponibles	Type de contenant	Tonnages collectés en 2024
Amiante	1 de 1 000 kg	Palette	3,362
Batteries	1 de 660 litres	Caisse palette	7,319
Bois	2 de 35 m ³	Benne	1056,32
Bois traité	1 de 35 m ³	Benne	100,46
Cartons	2 de 35 m ³	Benne	218,58
Ampoules / néons	1 de 660 litres	Caisse palette	1,053
Piles	1 de 220 litres	Fût	1,609
Cartouches d'encre	1 de 660 litres	Caisse palette	0,241
Gravats	1 de 20 m ³	Benne	853,14
Plâtre	1 de 20 m ³	Benne	112,50
Incinérables	1 de 20 m ³	Benne	296,96

	Nombre de contenants disponibles	Type de contenant	Tonnages collectés en 2024
Déchets verts	2 de 35 m ³	Benne	676,10
Gros électroménager	2 de 30 m ³	Benne	131,26
Petits électroménager	6 de 2 m ³	Rack en bois et plastique	57,33
Encombrants	2 de 35 m ³	Benne	743,68
Huiles végétales	10 de 20 l	Bidon	2,548
Huiles minérales	1 de 1 500 l	Cuve	6,53
Ferraille	1 de 35 m ³	Benne	294,92
Mobilier	1 de 35 m ³	Benne	422,56
Pneus	1 de 40 m ³	Benne	54,14
Déchets de venaison	3 de 1000 l	Bacs dans une Chambre froide	7,62
Capsules café	1 de 660 litres	Caisse palette	0,923
DASRI	6 de 50 l	Fût plastique	0,120
Petits Extincteurs moins de 2 kg	1 de 660 litres	Caisse palette	0,119
ASL	1 de 9 m ³	Benne	26,86
Autres DMS	Local	Caisse palette Caisse croco	25,043
TOTAL			5 101,297
TOTAL (hors gravats et plâtre)			4 248,150

3.1.2 Jours et heures d'ouvertures

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Haute Saison	8h - 12h	8h - 12h	8h - 12h	8h - 12h	8h - 12h	8h	Fermée
	14h00 - 18h	14h00 - 18h	14h00 - 18h	14h00 - 18h	14h00 - 18h	17h	
Basse Saison	8h30 - 12h	8h30 - 12h	8h30 - 12h	8h30 - 12h	8h30 - 12h	8h30 - 12h	Fermée
	14h00 - 17h	14h00 - 17h	14h00 - 17h	14h00 - 17h	14h00 - 17h	14h00 - 17h	

Haute saison : Du 1^{er} avril au 31 octobre

Basse saison : Du 1^{er} novembre au 31 mars

La déchèterie est fermée les jours fériés.

3.1.3 Fréquentation de la déchèterie

L'accès en déchèterie s'effectue uniquement sur présentation du PASS'DECHETS à solliciter auprès de la CCMG.

Le contrôle d'accès est en place depuis mai 2021.

Les données pour 2024 sont :

CATEGORIE	Nombre de passages	Proportion
COLLECTIVITES	863	2 %
PARTICULIERS	46 349	87 %
PROFESSIONNELS	6 357	12 %
Total général	53 569	

La fréquentation était de 46 937 passages en 2023.

3.1.4 Matériel

Pour la gestion de la déchèterie, la CCMG s'appuie sur les engins et outils suivants :

- Une tractopelle ;
- Une tasseuse de type packmat ;
- Une balayeuse à main ;
- Un souffleur ;
- Une fraise à neige ;
- Une débrousailluse ;
- Une cuve à GNR de 1 500 litres.

La tractopelle a été renouvelée fin 2023.

3.2 Organisation de la pré-collecte/collecte des ordures ménagères

Il existe 2 types de collecte sur le territoire : la collecte en camion benne des bacs roulants et la collecte en camion grue des conteneurs semi-enterrés ou aériens.

3.2.1 Pré-collecte et collecte en camion benne

Cette collecte concerne les bacs roulants. Il existe 2 types de bacs sur le territoire : des bacs publics et des bacs privés.

Un certain nombre de bacs a été supprimé à partir d'octobre 2025 avec l'arrêt de la collecte en bac sur Verchaix, Samoëns Vercland et Villard, Mieussy route de Sommand.

	Nombre de contenants disponibles fin 2024	Type de contenant	Tonnages collectés en 2024	Volume moyen des bacs en litres	Volume total bacs en m ³
	1 093	Bacs roulants privés	2 253	376	455
	336	Bacs roulants publics		741	250

153 bacs ont été supprimés en 2024.

Les bacs privés sont collectés en porte à porte tandis que les bacs publics sont collectés en points d'apport volontaire.

L'achat et la maintenance des bacs privés est à la charge des usagers.

3.2.2 Pré-collecte et collecte en camion grue

Cette collecte concerne les conteneurs semi-enterrés (CSE) et les conteneurs aériens dédiés.

	Nombre de contenants disponibles	Type de contenant	Tonnages collectés en 2024	Volume moyen en m ³	Volume total en m ³
	169	Conteneurs semi-enterrés et aériens	2 065	5	843

La CCMG a repris en régie la collecte en camion grue sur son territoire à partir d'octobre 2021.

Les principaux travaux de mise en place de conteneurs en 2024 (en fin d'année) sont :

- Les Chenets à Samoëns (3 CSE) ;
- Parking de Vercland à Samoëns : 1 colonne aérienne ;
- Carrefour de chez Renand à Samoëns : 1 colonne aérienne ;
- Route de Lapiaz à Samoëns : 1 colonne aérienne ;
- Clévieux et Carrefour Market à Samoëns : 1 colonne pour les ordures ménagères ;
- Route de Sommand : 2 colonnes aériennes sur deux points.

Les travaux de mise en place de conteneurs semi-enterrés à Vercland ont été reportés à 2025.

Les quantités collectées au niveau des stations sont les suivantes :

Mois	Sommand	Les Esserts	Les Saix	Praz de Lys	Total général
1	6,0	18,3	29,3	29,5	83,1
2	8,0	15,5	30,2	33,9	87,6
3	6,1	15,4	32,0	30,2	83,7
4	1,9	4,3	14,9	8,3	29,4
5	1,0		1,1	3,2	5,3
6	3,9	2,4	11,8	5,9	24
7	3,3	5,7	9,3	12,7	31
8	3,4	9,8	6,0	16,4	35,6
9	2,3	3,4	2,2	7,1	15
10	2,1	1,0	1,1	5,2	9,4
11	1,0	1,8		3,8	6,6
12	5,7	10,6	12,8	18,3	47,4
Total 2024	44,8	88,0	150,6	174,5	457,9
Total 2023	41,6	96,6	184,0	220,5	542,7

Les tonnages sont en baisse de 15 % entre 2023 et 2024.

3.2.3 Fréquence de collecte

Il faut distinguer les fréquences en fonction des saisons, du type de conteneur et du flux collecté.

Il existe 3 calendriers de collecte suivant la période de l'année :

- Saison haute hivernale : des vacances de Noël à la fermeture des stations mi-avril ;
- Saison haute estivale : pendant les vacances scolaires de juillet et d'août ;
- Saison basse : le reste de l'année.

Il existe plusieurs types de conteneurs :

- Bac à roulette privé : collecté en camion benne ;
- Bac à roulette public : collecté en camion benne ;
- Conteneur semi-enterré ou aérien : collecté en camion grue.

- Pour la collecte en camion benne les fréquences sont les suivantes :

Bacs privés			Bacs publics		
	Fréquence	% population desservie		Fréquence	% population desservie
Basse saison	C1	88%	Basse saison	C1	16%
	C2	12%		C2	76%
				C3	8%
Été	C1	88%	Été	C2	74%
	C2	8%		C3	14%
	C3	4%		C4	12%
Hiver	C1	30%	Hiver	C2	66%
	C2	41%		C3	22%
	C3	25%		C4	8%
	C6	4%		C6	4%

Il est à noter que la fréquence de collecte reste inchangée depuis 2018, mais le nombre de collectes par semaine a évolué en raison de l'évolution des tonnages collectés et des temps de collecte. L'évolution du nombre de collectes par semaine depuis 2020 se fait comme suit :

Saison	Avant juin 2020	De juin 2020 à décembre 2021	De décembre 2021 à été 2024	A partir de l'été 2024
Basse saison	9	7	5	5
Saison estivale	14	11	9	6
Saison hivernale hors vacances	15	13	10	10
Saison hivernale vacances	16	14	9	9

Le nombre de tournées pour l'été 2024 a été réduit. A partir de cette période, il a été introduit une notion de « gros producteurs », collectés aussi souvent que les bacs publics. Cette notion est approximative et sera remplacé à partir de l'hiver 2024/2025 par des zones géographique (Samoëns, Taninges et Morillon centre).

De même un nouveau principe est généralisé, les bacs privés hors centre ne seront collectés plus qu'une fois par semaine quelle que soit la saison.

L'arrêt des collectes en bacs organisé en fin d'année aura des répercussions sur les plannings 2025.

- **Pour la collecte en camion grue les fréquences sont les suivantes :**

Le nombre de tournées en fonction des saisons est le suivant :

Saison	2024
Basse saison	3
Saison estivale	4
Saison hivernale hors vacances	4
Saison hivernale vacances	5

3.2.4 Matériel roulant de la CCMG

La collecte en régie des bacs se fait à l'aide de 3 camions :

- Un camion 26 tonnes Renault équipé d'une benne Semat datant de 2018 ;
- Un camion 19 tonnes Renault équipé d'une benne Semat datant de 2015 ;
- Un camion 26 tonnes Man équipé d'une benne Faun datant de 2019.

La collecte en régie des conteneurs semi-enterrés et des colonnes aériennes se fait à l'aide de 1 camion :

- Un camion 26 tonnes Renault équipé d'une benne Semat datant de 2022 avec grue Hiab.

3.2.5 Autres Equipements

- Karsher à eau chaude ;
- Aire de lavage en déchèterie ;
- Hangar pour les camions sur le site de la déchèterie.

3.3 Organisation de la pré-collecte/collecte des recyclables secs

3.3.1 Pré-collecte

Le tri des recyclables secs passe par 2 conteneurs de couleurs différentes :

- Jaune : emballages plastiques et papiers



Depuis le 1^{er} Janvier 2023 :

- Mise en place de la simplification des consignes de tri : la collecte se fait en multimatériaux. Les emballages et les papiers sont mélangés dans les mêmes conteneurs jaunes. Les conteneurs bleus ont donc disparus.
- Mise en place de l'extension des consignes de tri : tous types d'emballages plastiques sont désormais acceptés.

- Vert : Verres



Sur le territoire de la CCMG la collecte des recyclables secs se fait exclusivement en apport volontaire dans des conteneurs, prévus à cet effet, soit semi-enterrés soit aériens.

De nouveaux points d'apports volontaires ont été créés sur le territoire :

- Les Chenets à Samoëns (3 CSE) ;
- Parking de Vercland à Samoëns : 2 colonnes aériennes ;
- Carrefour de chez Renand à Samoëns : 2 colonnes aériennes ;
- Route de Lapiaz à Samoëns : 1 colonne aérienne ;
- Reine des Prés à Samoëns : 2 colonnes aériennes ;
- Route de Sommand : 4 colonnes aériennes sur deux points.

Les colonnes aériennes des Fermes à Samoëns ont été déplacées à l'entrée de la résidence.

La typologie des conteneurs destinés au tri est la suivante :

	Nombre de contenants disponibles	Type de contenant	Tonnages collectés en 2024	Volume moyen en m ³	Volume total en m ³
Emballages et papiers	158	Conteneurs semi-enterrés et aériens	648	5	784
Verre	96	Conteneurs semi-enterrés et aériens	1 108	4	384

Les quantités collectées au niveau des stations sont les suivantes :

- Pour les emballages papiers

Mois	Sommand	Les Esserts	Les Saix	Praz de Lys	Total général
1	0,6	3,0	3,9	5,4	12,8
2	1,0	3,0	4,2	6,8	15,0
3	0,9	2,8	3,9	6,1	13,7
4	0,1	0,5	1,7	0,6	2,9
5	0,3	0,4	0,7	1,2	2,6
6	0,2	0,3	2,1	0,6	3,1
7	0,5	1,6	3,2	2,3	7,6
8	0,8	2,2	5,4	5,2	13,6
9	0,1	0,4	0,6	1,1	2,2
10	0,0	0,3	0,0	0,0	0,3
11	0,7	0,6	0,6	2,6	3,1
12	0,2	0,2	0,2	0,5	0,0
Total 2024	5,4	15,2	26,5	32,3	77,0
Total 2023	5,4	14,7	19,5	32,2	71,8

Les tonnages sont en hausse de 7 % entre 2023 et 2024.

- Pour le verre

Mois	Sommand	Les Esserts	Les Saix	Praz de Lys	Total général
1	2,2	6,5	12,2	12,3	33,1
2	4,3	7,6	8,0	15,7	35,6
3	2,5	7,3	5,0	12,5	27,2
4	0,0	1,8	4,9	1,1	7,8
5	1,0	0,0	0,0	2,9	3,8
6	0,7	1,2	4,3	2,3	8,4
7	1,6	2,2	3,1	3,1	10,0
8	1,0	1,7	6,9	6,2	15,8
9	0,0	1,2	0,0	3,3	4,5
10	0,9	0,0	1,6	2,7	5,2
11	0,0	1,7	0,0	0,0	1,7
12	0,6	1,5	2,7	6,7	11,5
Total 2024	14,8	32,5	48,7	68,6	164,7
Total 2023	11,1	33,9	37,7	65,4	148,1

Les tonnages sont en hausse de 11 % entre 2023 et 2024.

3.3.2 Collecte en camion grue

La collecte se fait en camion grue par un prestataire.

La CCMG a repris la collecte des emballages et papiers en régie à partir de fin 2024.

Il est à noter que pour cette collecte, un camion a été acheté et devrait être livré pour l'été 2025. En attendant, un camion grue sera loué.

3.3.3 Fréquence de collecte

Ces collectes se faisant par des prestataires, il est difficile d'établir des fréquences précises.

Elles varient forcément en fonction des saisons. Le nombre de tournées en fonction des saisons est le suivant :

Saison 2024	Verre	Emballages
Basse saison	1	1 à 2
Saison estivale	2	2
Saison hivernale hors vacances	2	2
Saison hivernale vacances	2	2 à 3

3.4 La pré-collecte et la collecte des cartons hors déchèterie

Cette collecte se fait en point d'apport volontaire. Une nouvelle benne a été installée à Mieussy au niveau de la salle des fêtes. Les bennes du Praz de Lys ont été remplacées par un compacteur durant l'hiver 2023/2024.

La collecte est assurée par un prestataire.

La commune de Samoëns a annoncé sa volonté de délocaliser le compacteur hors des services techniques. Le site retenu se situe quai rive gauche du Clévieux.

Le compacteur a été retiré avant l'hiver mais les travaux du nouveau site n'ont pu être finalisés à temps. Une benne de 15 m³ a été installée en attendant les travaux qui auront lieu courant 2025.

Les lieux et les tonnages pour l'année 2024 sont les suivants :

Commune	Lieu	Conteneur	Nombre	Tonnage
TANINGES	Parking 308	Compacteur	1	7,5
TANINGES	Parking de l'Hotel	Benne de 9 m ³	2	5,64
MIEUSSY	Sommand-Remontées mécaniques	Benne de 9 m ³	1	6,18
MIEUSSY	Sommand-Roche Pallud	Benne de 9 m ³	1	
MIEUSSY	Salle des Fêtes	Benne de 9 m ³		6,38
MORILLON	Les Esserts	Benne de 9 m ³	1	3,72
SAMOENS	Les Saix	Benne de 9 m ³	1	4,24
SIXT FER A CHEVAL	Espace Jeux	Benne de 9 m ³	1	14,94
SAMOENS	Services techniques	Compacteur	1	68,56
SAMOENS	Rive gauche Clévieux	Benne de 15 m ³	1	6,8
	TOTAL		8	123,96

Il est à noter que seules les bennes du Praz de Lys, de Mieussy chef-lieu et de Sixt et le compacteur de Samoëns sont installés à l'année. Pour les autres sites, les bennes ne sont présentes que pendant la saison hivernale.

3.5 La pré-collecte et la collecte des textiles

Cette collecte se fait en point d'apport volontaire.

Il existe 8 points d'apport volontaire équipés de bornes.

Les lieux et les tonnages pour l'année 2024 sont les suivants :

Lieu	Conteneur	Nombre	Tonnage
Mieussy-Salle des fêtes	Bornes	2	9,055
Taninges-Thézières	Bornes	2	9,320
Taninges-déchèterie	Bornes	2	10,195
Chatillon-Salle Béatrix	Borne	1	5,000
Morillon-Caton	Borne	1	5,065
Samoëns-Carrefour	Bornes	2	10,895
Samoëns-centre	Borne	1	6,500
TOTAL		11	56,030

Il est à noter que la filière textile rencontre de grosses difficultés, soulevée par la société tri-vallées dès janvier 2025, impactant fortement les collectes et générant de nombreux débordements.

3.6 Le service entretien

Bien que le règlement de collecte indique que l'entretien des sites est de la responsabilité des communes, la CCMG organise un service d'entretien qui assure la propreté et la maintenance des sites de points d'apport volontaire ainsi que la gestion des espaces verts du site de la déchèterie.

Ce service est doté de deux véhicules (master fourgon datant de 2015 et master plateau arrivé en 2021) ainsi que de tout l'outillage nécessaire (souffleur, pince à déchet, balai, pelle, visserie).

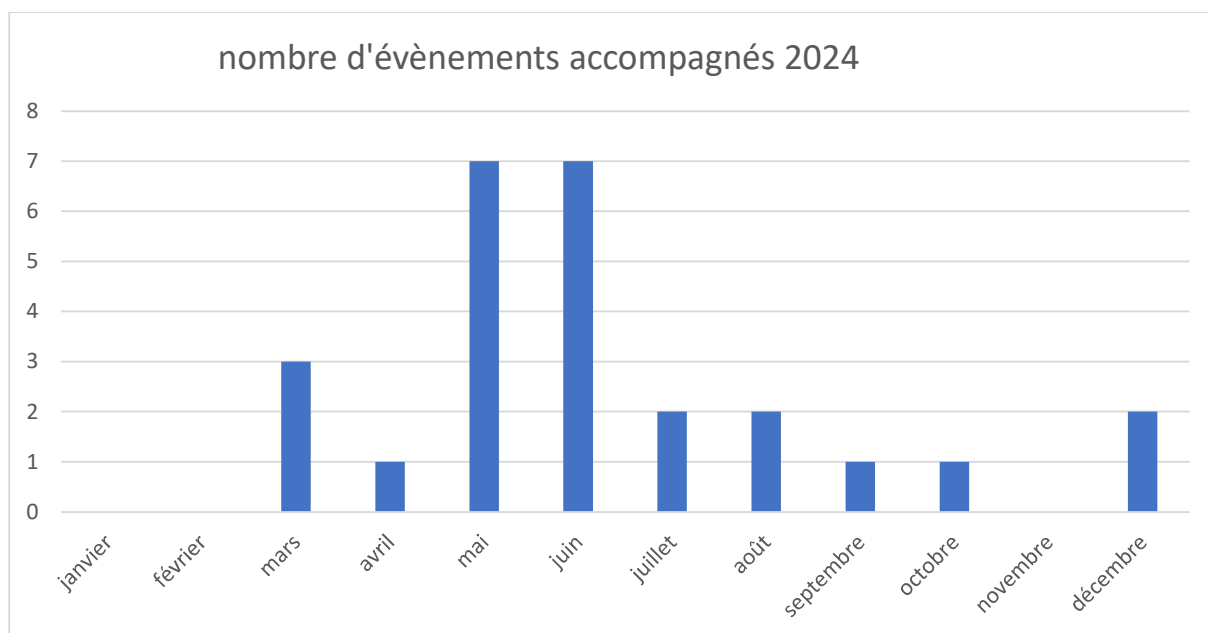
La CCMG investit chaque année dans des pièces de rechange pour les conteneurs.

3.7 Accompagnement des événements

La CCMG accompagne les événements sportifs et culturels sur son territoire par la dotation de bacs et des supports de sacs pour mieux optimiser la collecte et permettre une organisation propre et responsable. Les acteurs locaux (associations, professionnels, services ...) font une demande sur le site de la CCMG en remplissant et signant le formulaire, la convention et le règlement d'utilisation du matériel. Les dotations proposées par la CCMG sont :

- Bacs OM de 700 litres et 340 litres ;
- Colonnes aériennes Tri hors verre (4) ;
- Colonne aériennes verre (3) ;
- Supports de sacs Tri et OM (10) ;
- Sacs de tri ;
- Clés trappes gros producteurs.

Au total pour l'année 2024, la CCMG a accompagné 26 évènements sur son territoire avec un pic plus important en mai et juin (cf. graphique ci-dessous).



3.8 La pré-collecte et la collecte des sapins

La CCMG a mis en place pour l'hiver 2024/2025 des points d'apport volontaire destinés à la collecte des sapins de Noël. Un point a été installé sur chaque commune. Le bilan de cette campagne est le suivant :

Commune	Nombre de sapins
CHATILLON	32
LA RIVIERE	20
MIEUSSY	55
MORILLON	22
SAMOENS	55
SIXT	39
TANINGES	48
VERCHAIX	79
Total général	350

Cette opération sera renouvelée l'hiver prochain.

3.9 Évolution de l'organisation de la collecte



La CCMG s'est inscrite depuis 2013 dans un programme de déploiement de conteneurs semi-enterrés ou aériens d'ordures ménagères. L'objectif est de basculer la majorité du territoire en apport volontaire (plutôt qu'en porte à porte) pour la collecte des ordures ménagères résiduelles.

Ceci doit permettre d'optimiser les ressources du service pour améliorer sa qualité.

Toutefois, l'opportunité de maintenir ce programme de conteneurs dans les secteurs les plus urbanisés du territoire reste en réflexion.

Travaux d'installation d'un conteneur semi-enterré

Les principaux travaux de mise en place de CSE ou de nouveaux points d'apport volontaire en 2024 sont :

- Les Chenets à Samoëns (6 CSE) ;
- Parking de Vercland à Samoëns : 3 colonnes aériennes pour les ordures ménagères ;
- Carrefour de chez Renand à Samoëns : 3 colonnes aériennes (site complet) ;
- Route de Lapiaz à Samoëns : 3 colonnes aériennes pour les ordures ménagères et les emballages ;
- Clévieux et Carrefour Market à Samoëns : une colonne pour les ordures ménagères ;
- Route de Sommand : 6 colonnes aériennes sur deux points (sites complets).
- Reine des Prés à Samoëns : 2 colonnes pour le tri.

Dans le cadre de l'installation des points d'apports volontaire, un certain nombre de bacs a été supprimé à partir d'octobre 2025 avec l'arrêt de la collecte en bac sur Verchaix, Samoëns Vercland et Villard, Mieussy route de Sommand.

Pour rappel, la CCMG a fait le choix de reprendre en régie la collecte en grue pour les ordures ménagères en octobre 2021.

De même le choix a été fait de reprendre en régie la collecte des emballages et papiers à partir de fin 2024.

La CCMG disposera ainsi de 2 camions grue et est donc plus autonome au niveau de ce type de collecte en évitant la nécessité de louer un camion en cas de panne.

3.10 Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers (professionnels)

Prise en charge par la CCMG
de la collecte et traitement de
déchets assimilés aux déchets
ménagers provenant de
producteurs non ménagers



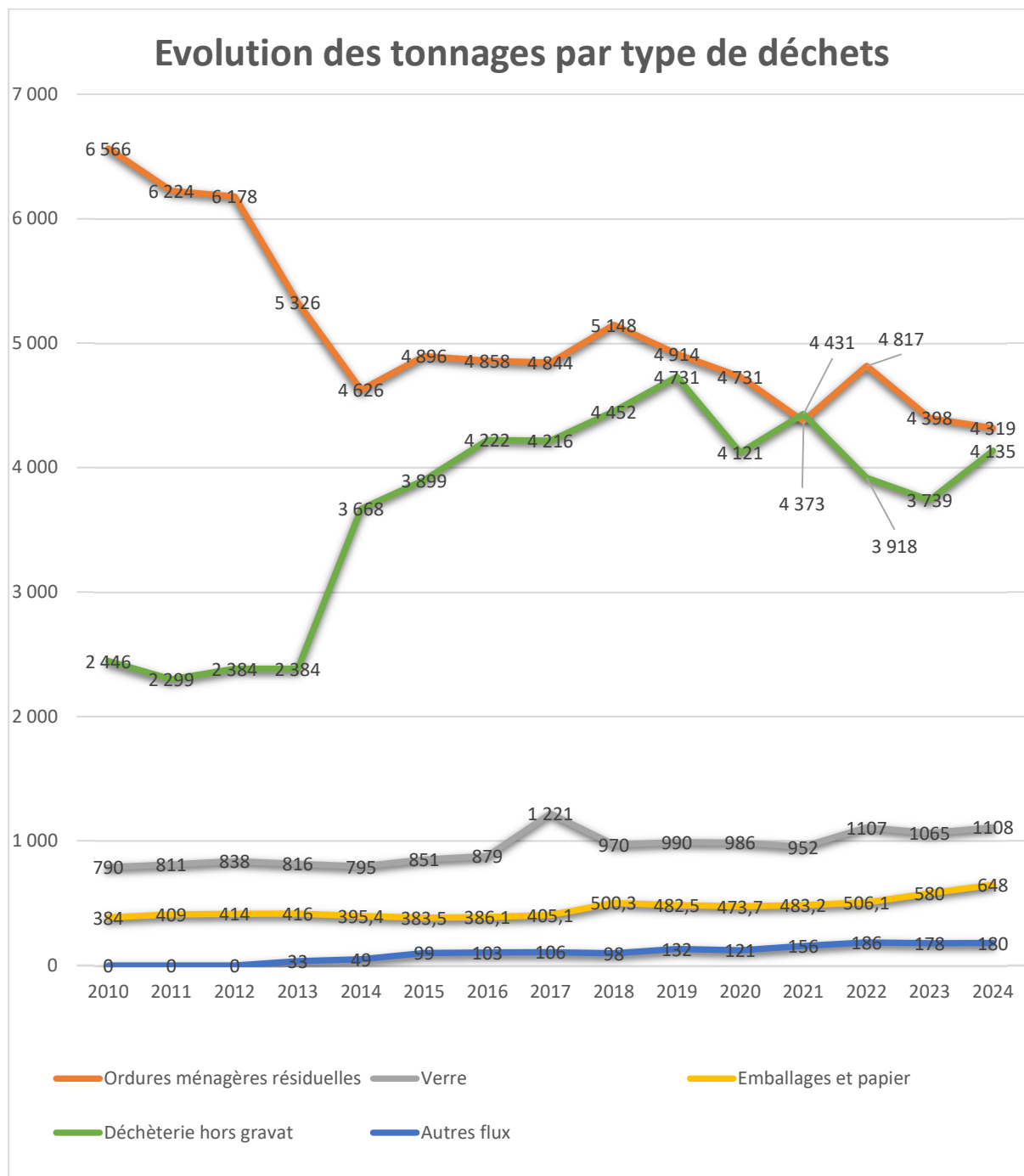
SOUS RESERVE DE :

. Nature des déchets : doivent être assimilés
aux ordures ménagères résiduelles.

. Quantité de déchets produits : doit pouvoir
être pris en charge par la CCMG sans
sujétions techniques particulières.

4 LA COLLECTE DES DECHETS : BILAN

4.1 Évolution des tonnages

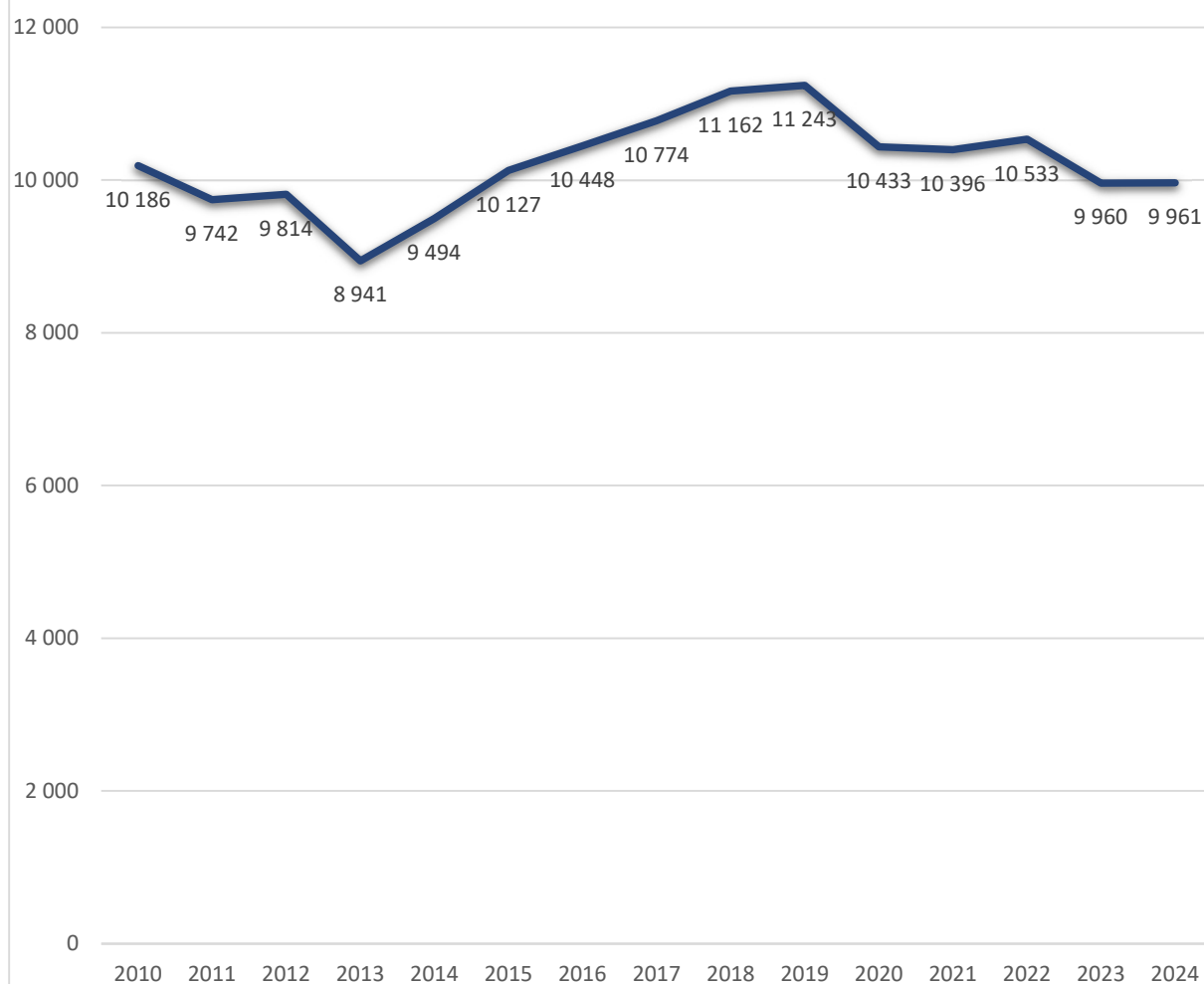


La baisse des tonnages hors gravât en déchèterie s'arrête en 2024 et retrouve son niveau de 2021.
Après une hausse importante des tonnages d'ordures ménagères en 2022, la tendance est encore à la baisse.
L'extension des consignes de tri (2023) se traduit par une hausse continue du tonnage tri hors verre de 12 % entre 2023 et 2024.

Pour rappel le tonnage des OMR se répartit comme suit :

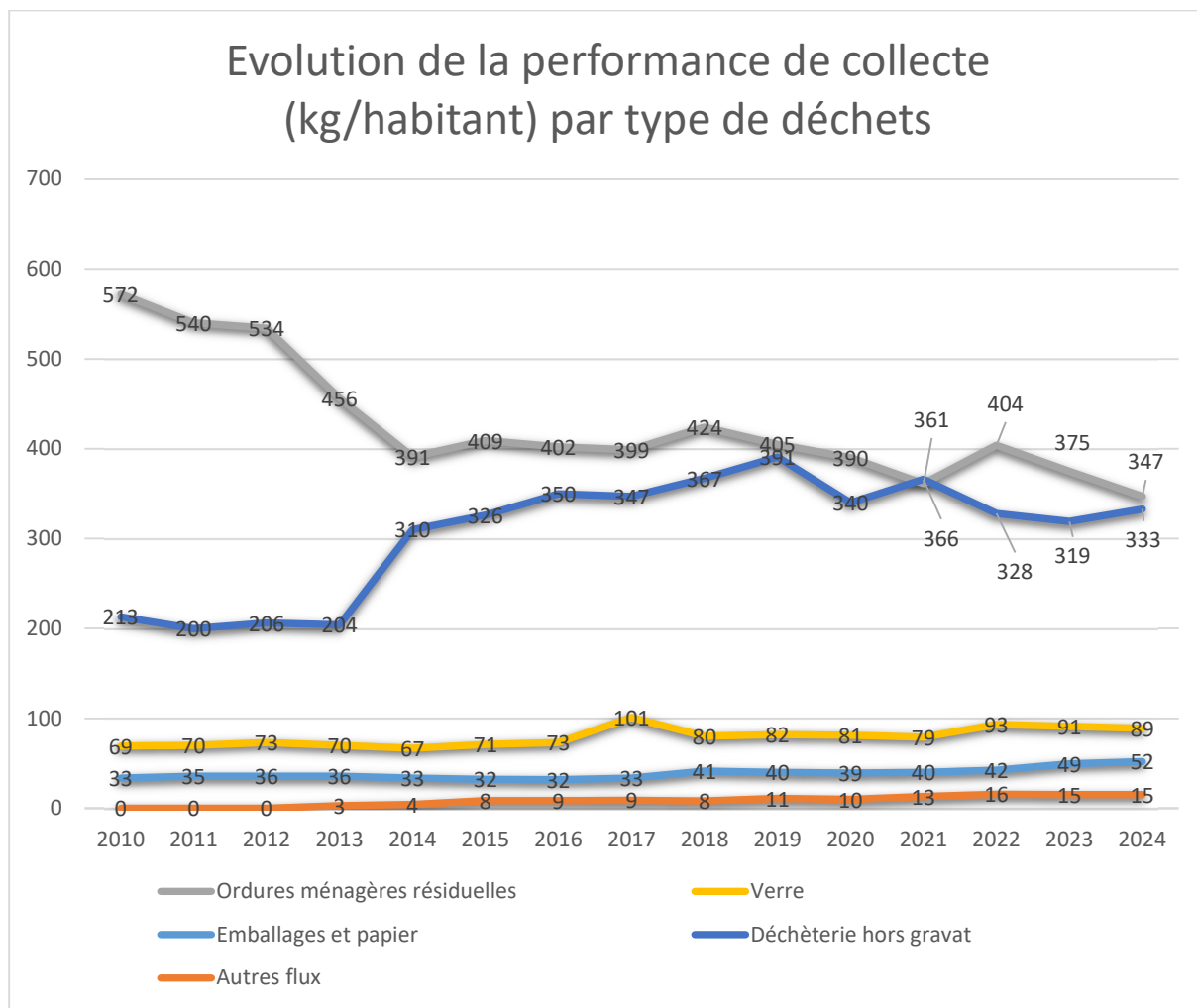
- 2 254 tonnes pour la collecte en bacs ;
- 2 065 tonnes pour la collecte en grue.

Evolution des tonnages des déchets ménagers et assimilés (total des 5 types de déchets ci dessus)



Les tonnages globaux sont stables.

4.2 Performance de collecte



L'extension des consignes de tri apparue en 2023 se traduit par une hausse du 3 kg/habitant entre 2023 et 2024, soit une hausse de 10 kg/hab depuis 2022.

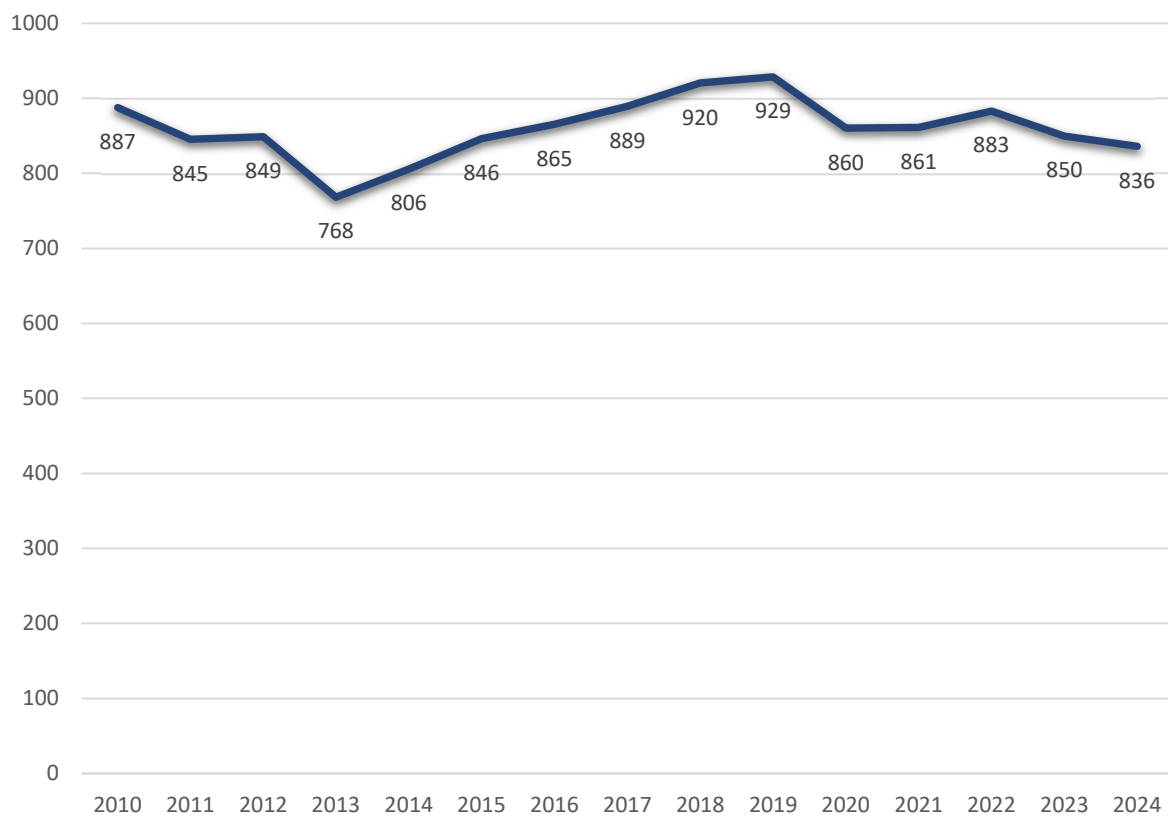
L'étude menée avant le passage à l'extension des consignes de tri prévoyait une augmentation du tonnage du tri hors verre comprise entre 4 et 18 kg/habitant.

Pour les ordures ménagères la baisse commencée en 2023 se confirme en 2024, soit 28 kg/habitant.

Pour la collecte des OMR la répartition est la suivante :

- 181 kg/habitant pour la collecte en bacs ;
- 166 kg/habitant pour la collecte en grue.

Evolution de la performance de collecte (kg/habitant) des déchets ménagers assimilés (total des 5 types de déchets ci dessus)



Cf chapitre 7-1 afin de disposer d'un comparatif avec les niveaux de performance national / régional / départemental.

5 LE TRAITEMENT DES DECHETS : ORGANISATION ET BILAN

La CCMG ayant délégué la compétence de traitement des déchets au SYDEVAL, l'ensemble des données liées au traitement des déchets sur le territoire sont détaillés dans leur Rapport sur le Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers Assimilés. : <https://www.sydeval.fr/documents-sydeval/les-dechets/>

6 IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SANITAIRE

La consommation de carburant des véhicules et des engins pour l'année 2024 ainsi que les kilomètres parcourus se répartissent comme suit :

6.1 Service collecte de la CCMG

Le bilan des kilomètres et de la consommation des camions bennes de la CCMG est le suivant :

2024	DT-703-HT		EV-133-BM		FD -772-AF		GRUE CCMG		GRUE LOC		TOTAUX	
MOIS	KM	LITRES	KM	LITRES	KM	LITRES	KM	LITRES	KM	LITRES	KM	LITRES
JANVIER	594	835,56	1 550	1 889,96	1 269	1 149,82	2 373	3 034,03			5 786	3 652,21
FEVRIER	470	217,97	1 355	1 393,16	1 457	1 787,65	2 979	3 229,11			6 261	3 477,71
MARS	928	1 107,39	909	1 097,73	1 359	1 334,76	2 447	2 896,07			5 643	3 353,81
AVRIL	186	221,24	1 268	1 372,40	1 254	1 199,80	1 883	2 246,65			4 591	2 626,41
MAI	366	341,47	1 434	1 470,64	634	951,44	1 455	1 788,34			3 889	2 437,15
JUIN	251		794	562,22	1 330	1 083,03	1 544	1 397,03			3 919	1 691,09
JUILLET	170	351,31	1 792	2 145,97	632	803,74	2 292	2 666,96			4 886	3 227,68
AOÛT	89		2 289	2 352,51	776	713,74	2 164	2 539,84			5 318	3 031,95
SEPTEMBRE	0		2 101	2 205,97	0		1 467	1 606,62			3 568	2 172,08
OCTOBRE	62		1 115	1 280,19	1 276	1 003,63	1 586	1 330,72			4 039	2 066,63
NOVEMBRE	0		842	540,48	1 364	1 363,20	1 395	1 824,26		349,82	3 601	2 331,47
DECEMBRE	15	345,41	1 483	1 774,82	652	683,33	2 859	3 107,41	419,00	1 528,44	5 428	4 172,51
TOTAUX 2024	3 131	3 420,35	16 932	18 086,05	12 003	12 074,14	24 444	27 667,04	419	1 878,26	56 510	34 240,70
TOTAUX 2023	4 176	2 160,46	14 590	8 885,85	16 487	9 070,89	23 626	13 690,79	0	0,00	58 879	33 807,99
DIFFERENCE	-1 045	1 259,89	2 342	9 200,20	-4 484,00	3 003,25	818,00	13 976,25	419,00	1 878,26	-2 369	432,71
	-25,02%	58,32%	16,05%	103,54%	-27,20%	33,11%	3,46%	102,09%			-4,02%	1,28%

La totalité des kilomètres parcourus est de 56 510, pour une consommation globale en carburant de 34 240 litres. Le nombre de kilomètres parcourus est en baisse de 4 % par rapport à 2023. La consommation a augmenté sur la même période, de 1,3 %.

6.2 En déchèterie

Pour le tassage des bennes les agents utilisent une tractopelle et une tasseuse type packmat. Pour l'année 2024, la consommation de ces deux engins représente 1 750 litres de GNR (2 222 litres en 2023).

6.3 Service pré-collecte de la CCMG

Les 2 véhicules consacrés au service d'entretien ont parcouru 23 905 km en 2024 (20 201 km en 2023).

La consommation de carburant a été de 2 780 litres en 2024 (2 315 litres en 2023).

6.4 Autres engins

En 2024, le Karsher haute pression servant au nettoyage des véhicules a consommé 92 litres de GNR (409 litres en 2023).

Il faut aussi rajouter les petits appareils tels que les souffleurs, les tondeuses et les débroussailleurs qui ont consommé 45 litres de carburant.

6.5 Service en délégation

Absence de données pour le prestataire du tri sélectif.

PARTIE 2 : LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

7 MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

7.1 Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE DES DECHETS

Année 2024	Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Emballages et Papiers	Déchèteries	CARTONS Hors déchèterie	Textile
Collecte et contenants	Porte à porte ou apport volontaire en régie	Apport volontaire Société privée sous contrat CCMG	Apport volontaire Société privée sous contrat CCMG		Apport volontaire Société privée sous contrat CCMG	Apport volontaire Société privée sous contrat CCMG
Transport	Régie	Société privée sous contrat CCMG	Société privée sous contrat CCMG	Société privée sous contrat CCMG	Société privée sous contrat CCMG	Société privée sous contrat CCMG
Traitement	Incinération gérée par le syndicat de traitement	Géré par le syndicat de traitement	Géré par le syndicat de traitement	Géré par sociétés privées sous contrat CCMG	Géré par société privée sous contrat CCMG	Géré par société privée sous contrat CCMG

7.2 Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Entreprise	Nature prestation		Type de contrat et durée	Échéance	Montant annuel 2024 des prestations en k€TTC
TRIGENIUM	Collecte des matériaux du Tri sélectif		Marché public 1 an *4	04/10/2026	265,45
EXCOFFIER	Transport et traitement des déchets de déchèteries	Totalité des flux	Marché public 1 an *4	04/10/2026	512,26
EXCOFFIER	Collecte carton hors déchèterie		Devis		53,75
Chablais Service Prestation	Lavage de contenants de collecte	Bacs roulants	Marché public 1 an *4		4,4
		Conteneurs semi- enterrés ou aériens	Marché public 1 an *4	04/10/2026	26,15
Elis	EPI		Contrat	31/03/2026	27,70

Évènements importants de 2024 :

- Mise en place de nouveaux points d'apport volontaire ;
- Recrutement d'un chargé de mission prévention des déchets et biodéchets
- Arrêt de la collecte en bacs dans de nombreux secteurs.

Principaux investissements réalisés en 2024 :

- Achat d'un nouveau camion grue pour un montant de : 409 000 € HT avec reprise de l'ancienne tractopelle pour 36 000 €

8 BUDGET, COUT DU SERVICE ET FINANCEMENT

8.1 Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service

Dépenses d'investissement En € TTC	Dépenses de fonctionnement En € TTC	TOTAL
215 150,63	3 391 115,75	3 606 266,70

8.2 Coût aidé du service public et niveau de financement

Coût aidé du service public :

C'est le coût qui reste à la charge de la collectivité.

Il représente l'**ensemble des charges** (structure, communication, prévention, collecte, traitement, amortissements, etc.) qui affecte le service, **déduction faite des produits** (ventes de matériaux, d'énergie, soutiens des sociétés agréées, aides diverses).

Financement du service public :

Il regroupe les contributions des usagers et les impôts

directement affectés au service public de gestion des déchets.

Il a pour vocation d'être rapproché du coût aidé du service public, pour mettre en avant le taux de couverture du coût de la gestion des déchets par le financement des usagers.

COUT AIDE DU SERVICE PUBLIC ET NIVEAU DE FINANCEMENT :

	Euros TTC arrondis	Euros TTC / habitants
Coût aidé du service public	2 982 951	240
Niveau de financement dont :	3 085 274	248
. Contribution des usagers :		
TEOM	/	/
REOM	3 085 274	248
Redevance spéciale et facturation des usagers	/	/
. Contributions des collectivités	/	/
Écart entre coût et financement en Euros	102 323	8
Écart entre coût et financement en %	+3,5%	

9 STRUCTURE DU COUT

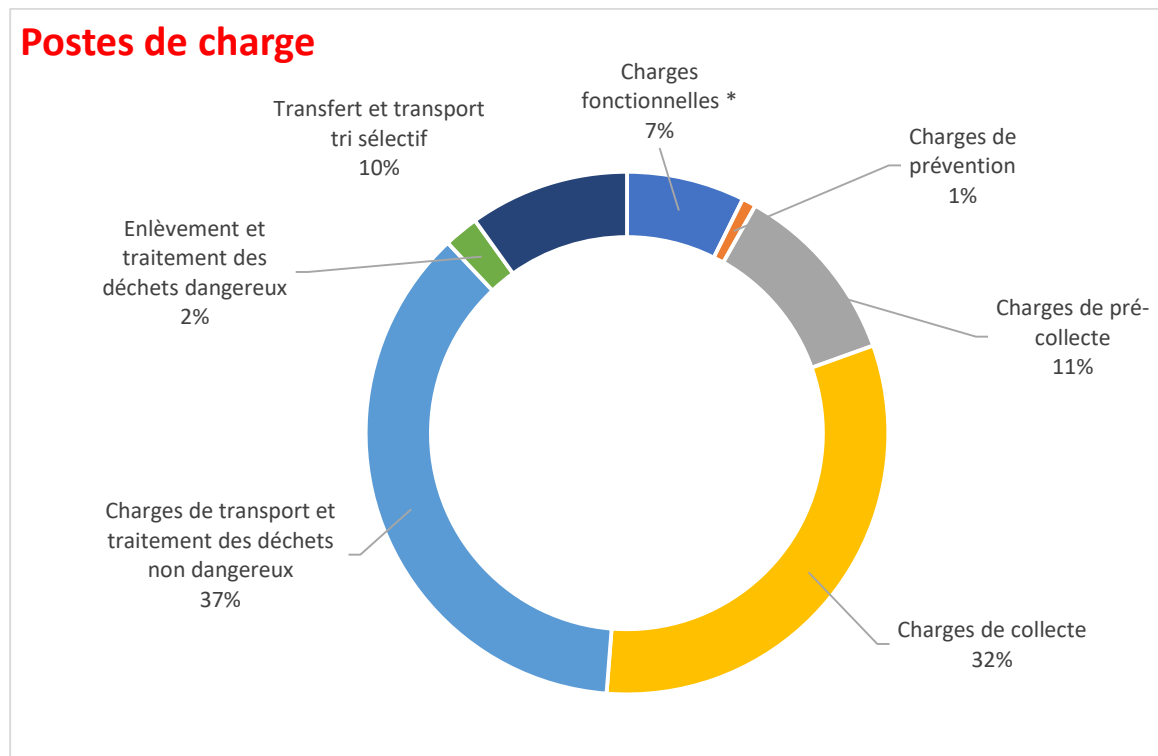
9.1 Nature des charges (ou coût complet par étape technique, tous flux confondus)

Les dépenses présentées dans la nature des charges s'entendent charges d'amortissements comprises (investissements annualisés au sens de la méthode ADEME d'expression des coûts).

POSTES DE CHARGES 3,67M€

Postes de charges	En Euros HT
Charges fonctionnelles *	268 281,00
Charges de prévention	31 586,00
Charges de pré-collecte	417 611,00
Charges de collecte	1 161 504,00
Charges de transport et traitement Des déchets non dangereux	1 346 307,00
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	78 678,00
Transfert et transport tri sélectif	362 338,00
Total charges	3 666 305,00

* Charges de structure + charges de communication



Le poste le plus important est celui lié aux charges de transport et de traitement, surtout en lien avec l'UVE de Marignier. Le second poste le plus important est celui de la collecte.

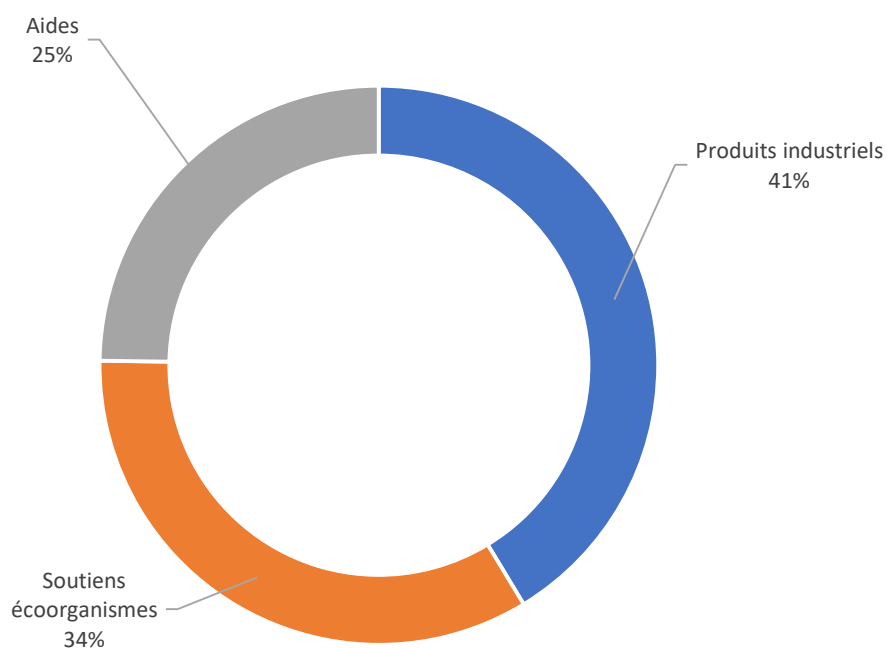
Avec l'aide du bureau d'étude INDIGGO, une ébauche de matrice du SYDEVAL a été réalisée. La contribution au SYDEVAL concerne désormais aussi bien l'incinération que le tri. Cette contribution est de 650 744 € TTC (589 602 € TTC pour les ordures ménagères et 61 142 € TTC pour le tri sélectif). Ce coût est réparti dans les différents postes de charge.

9.2 Nature des produits

POSTES DE PRODUITS 0,84 M€

	En Euros HT
Produits industriels dont :	345 274
. Matériaux	136 890
. Energie	201 754
. Autres produits	6 630
Soutiens écoorganismes	283 559
Aides, dont :	206 680
. Reprises des subventions d'investissements	32 531
. Subventions de fonctionnement	174 149
Total produits	835 513

POSTES DE PRODUITS



Les produits principaux sont ceux de la vente d'énergie issue de l'incinération des ordures ménagères.

Pour l'année 2024, le SYDEVAL n'a pas reversé d'aide l'éco-organisme CITEO.

Détail des soutiens versés par des éco-organismes pour la CCMG (source hors matrice) :

Organisme	Matériaux repris	Montant versé en 2024
Ecomobilier	Mobilier	11 643 €
OCAD3E	Équipements électriques et électroniques	17 150 €
ECODDS	Déchets Dangereux des ménages	0 €
ECOLOGIC	Article de sport et loisirs	1 400 €
REFASHION	Textile	1 250 €
BATRIBOX	Piles	560 €
Fédération de chasse	Déchets de venaison	840 €

Une partie des soutiens proviennent des montants versés par CITEO au SYDEVAL. Ces soutiens ne sont pas perçus directement par la CCMG.

Organisme	Matériaux repris	Montant 2024
CITEO	Déchets recyclables	243 687 €

Montant détaillé des ventes de produits par flux de déchets pour la CCMG (source hors matrice) :

Entreprise	Matériaux repris	Montant versé en 2024
Excoffier	Ferraille	26 848 €
Excoffier	Carton déchèterie	18 678 €
Excoffier	Carton hors déchèterie	8 855 €
Excoffier	Batteries	3 508 €

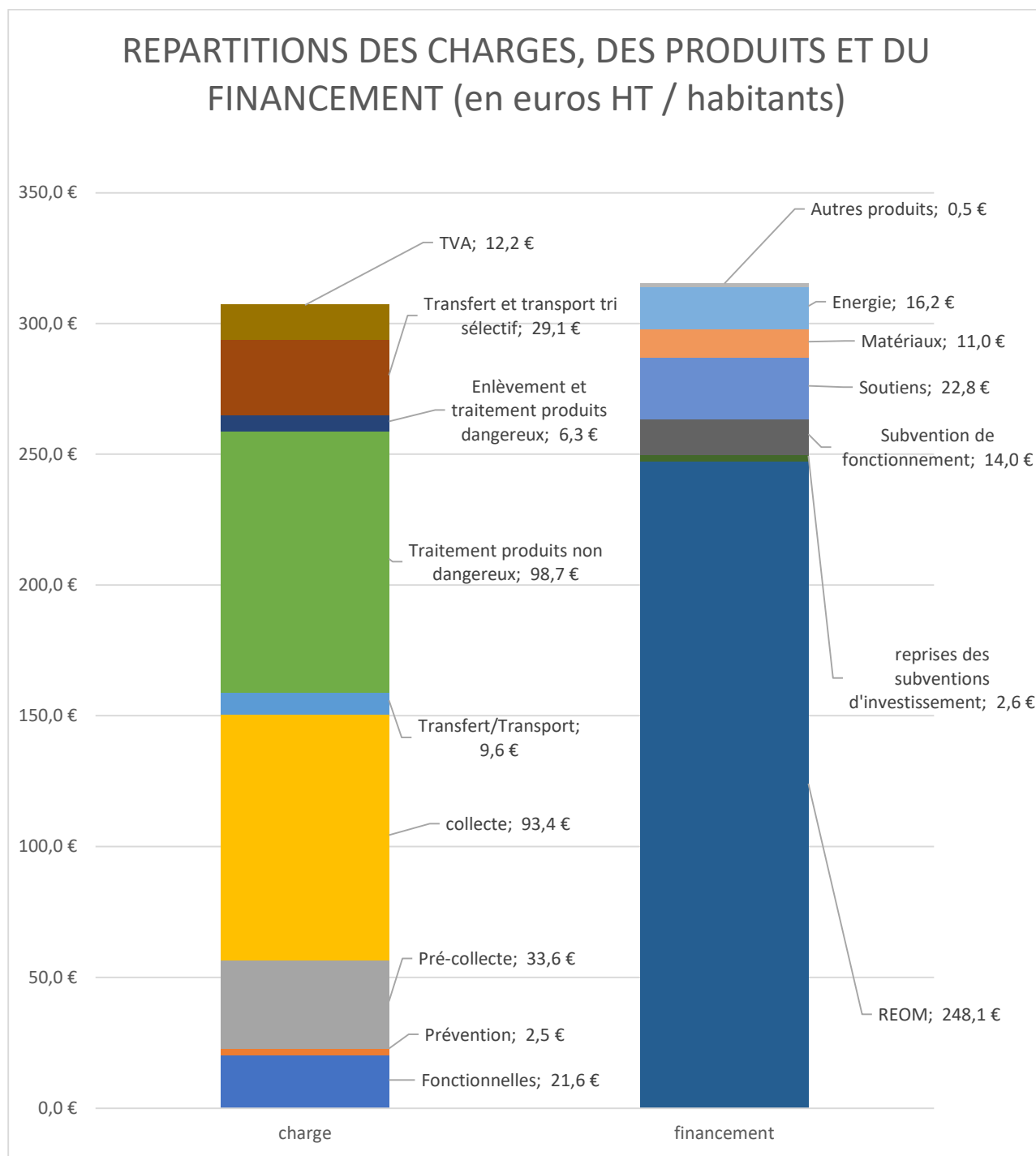
Une partie des produits issus de la vente de matériaux proviennent des déchets du tri sélectif géré par le SYVEDAL. Ces recettes ne sont pas perçues directement par la CCMG.

Matériaux repris	Montant versé en 2024
Déchets recyclables	78 120 €

Autres produits perçus par la CCMG :

Il s'agit principalement de la vente de composteurs et les pénalités liées aux différents marchés.

9.3 Répartition des charges, des produits et du financement



Les charges prépondérantes sont celles liées à la collecte / pré-collecte et celles liées au traitement des produits non dangereux.

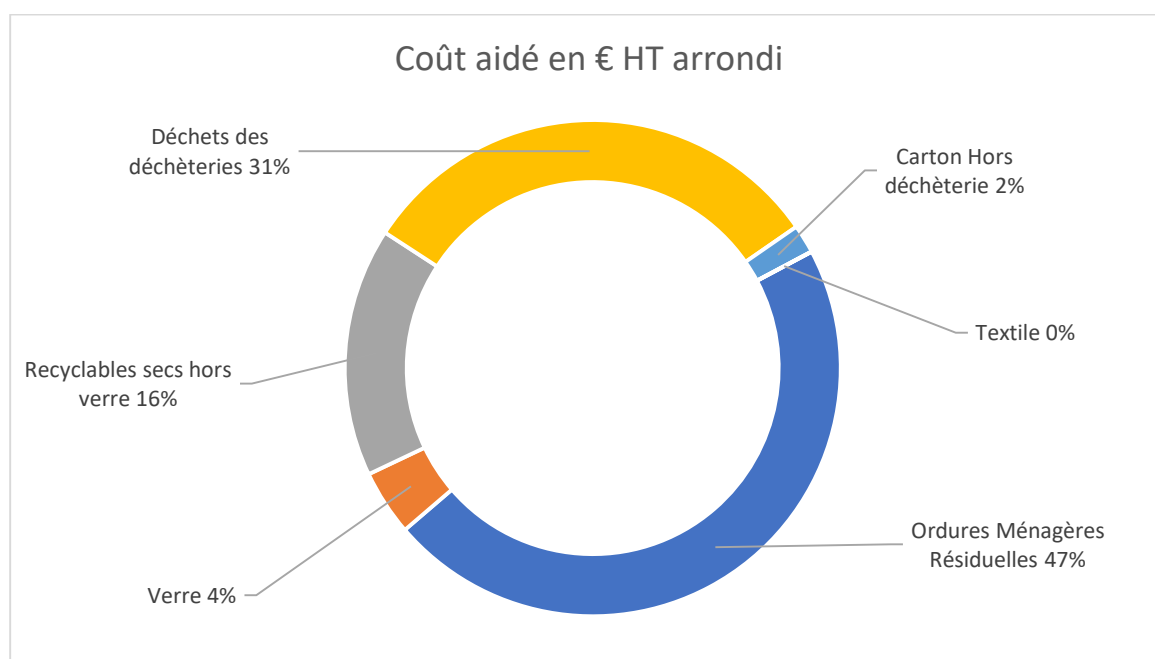
Le financement de la REOM (248,1 € HT/hab.) est inférieur à l'ensemble des charges cumulées (295 € HT/hab.) hors TVA.

10 COUT DES DIFFERENTS FLUX DE DECHETS

10.1 Part relative des flux dans le coût du service public (ou coût aidé pour chaque flux de déchets)

PART RELATIVE DU COUT AIDE PAR FLUX DE DECHETS :

	Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries	Carton Hors déchèterie	Textile	Total
Coût aidé en € HT arrondi	1 315 030,00	121 264,00	460 100,00	881 190,00	52 779,00	429,00	2 830 792,00



En termes de coûts, ce sont les ordures ménagères, puis les déchets des déchèteries qui représentent 78 % du coût du service public.

A noter toutefois que le poids du coût des ordures ménagères est plus important (47% du coût aidé) pour un tonnage inférieur à celui de la déchèterie.

La matrice 2024 permet de distinguer le coût aidé de la collecte en bac et celui de la collecte en grue :

- Collecte en bacs : 707 624,00 € HT ;
- Collecte en grue : 607 406,00 € HT.

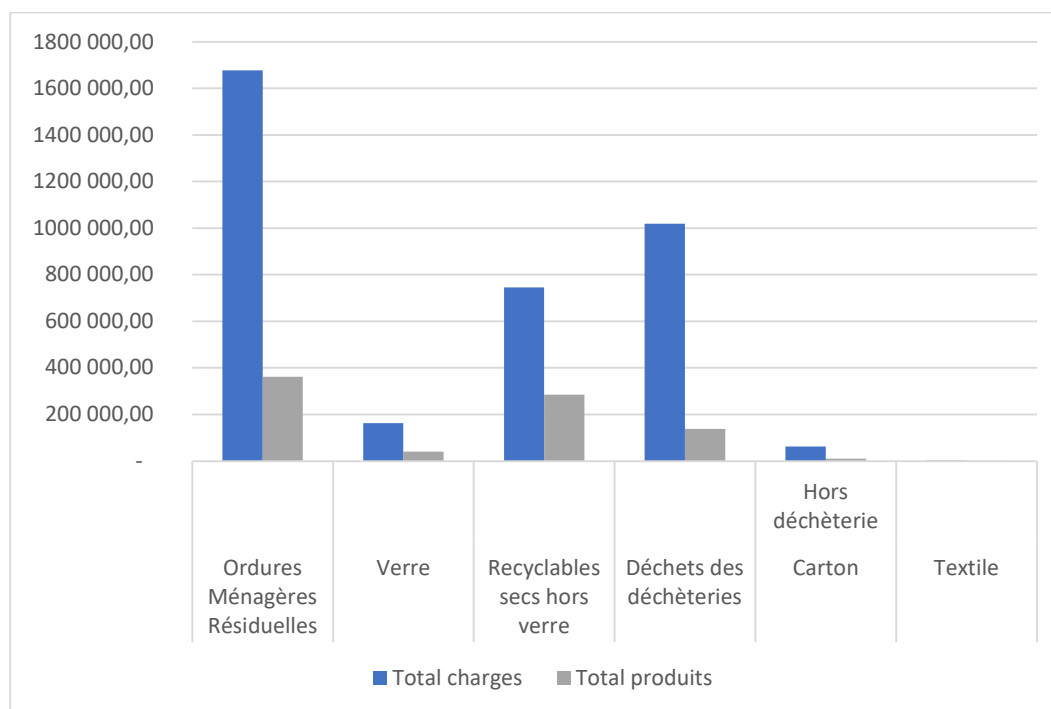
Rappel des coûts 2023 :

	Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries	Carton Hors déchèterie	Textile	Total
Coût aidé en € HT arrondi	1 426 660,00	112 434,00	382 931,00	833 946,00	48 887,00	1 507,00	2 806 365,00

10.2 Couverture des charges par les produits par flux

PART RELATIVE DES PRODUITS PAR FLUX

	Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries	Carton Hors déchèterie	Textile	Total
Total charges (en €HT)	1 676 547,00	161 816,00	745 117,00	1 018 591,00	62 547,00	1 687,00	3 666 305,00
Total produits (en €HT)	361 517,00	40 552,00	285 017,00	137 401,00	9 768,00	1 258,00	835 513,00



Les flux les plus marqués par les produits sont les ordures ménagères et les déchets de déchèteries.

Taux de couverture des charges par les produits :

- 22 % pour les ordures ménagères résiduelles
- 25 % pour le verre
- 38 % pour les recyclables secs hors verre
- 13 % pour les déchets des déchèteries
- 16 % pour le carton hors déchèterie
- 75 % pour le textile.

Rappel du tableau 2023 :

	Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries	Carton Hors déchèterie	Textile	Total
Total charges (en €HT)	1 429 761,00	150 689,00	577 630,00	966 324,00	56 617,00	1 515,00	3 182 536,00
Total produits (en €HT)	3 101,00	38 255,00	194 699,00	132 378,00	7 730,00	8,00	376 171,00

10.3 Coût des différents flux

COUTS DES DIFFERENTS FLUX EN € POUR L'ANNEE 2024

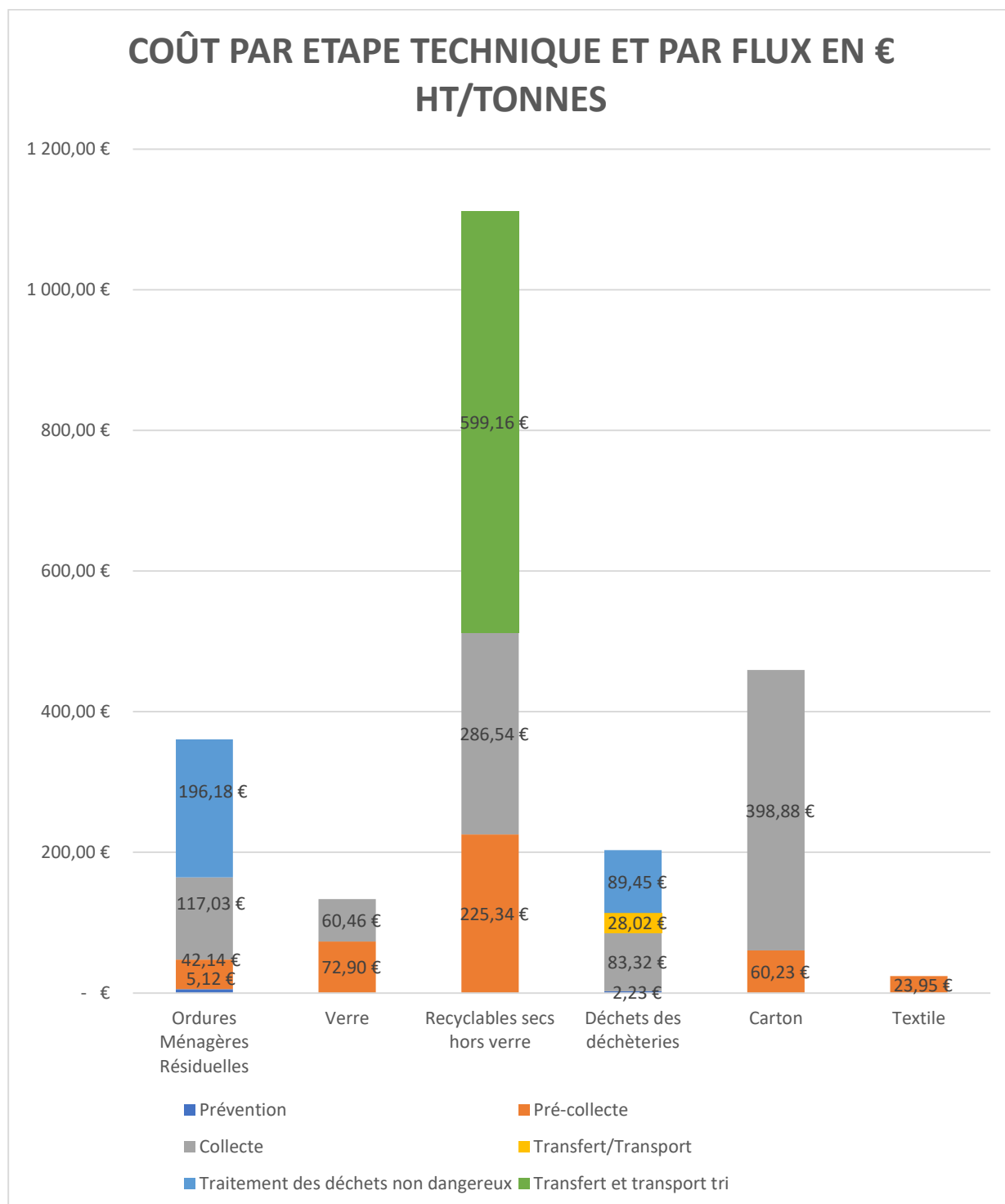
	Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries	Carton Hors déchèterie	Textile	Total
Coût aidé en € HT / tonne	304,48	109,44	710,03	207,44	425,64	7,66	269,52
Coût aidé en € HT / hab.	105,76	9,75	37	70,87	4,24	0,03	227,67

Ramené à la tonne, la collecte des recyclables hors verre est la plus onéreuse. Celle du carton hors déchèterie est plus coûteuse que la collecte des OMR.

La matrice 2024 permet de distinguer le coût aidé par tonne de la collecte en bac et celui de la collecte en grue :

- Collecte en bacs : 313,94 € HT ;
- Collecte en grue : 294,14 € HT.

10.4 Répartition des charges par flux et par étape technique

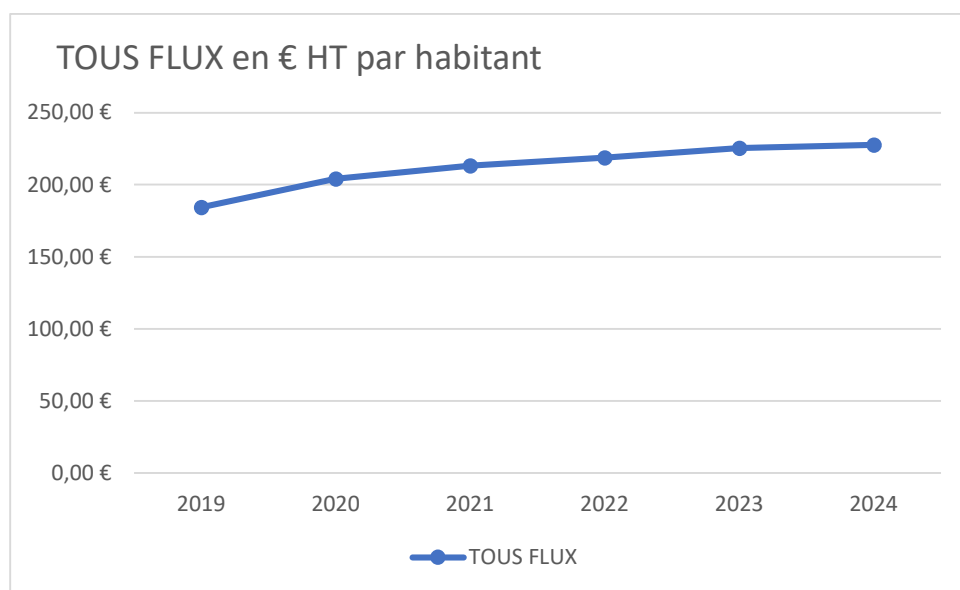


11 ÉVOLUTION DES COUTS AIDES

11.1 Évolution des coûts aidés tous flux confondus

ÉVOLUTION DU COUT AIDES EN EUROS HT / HABITANTS DE 2019 A 2024

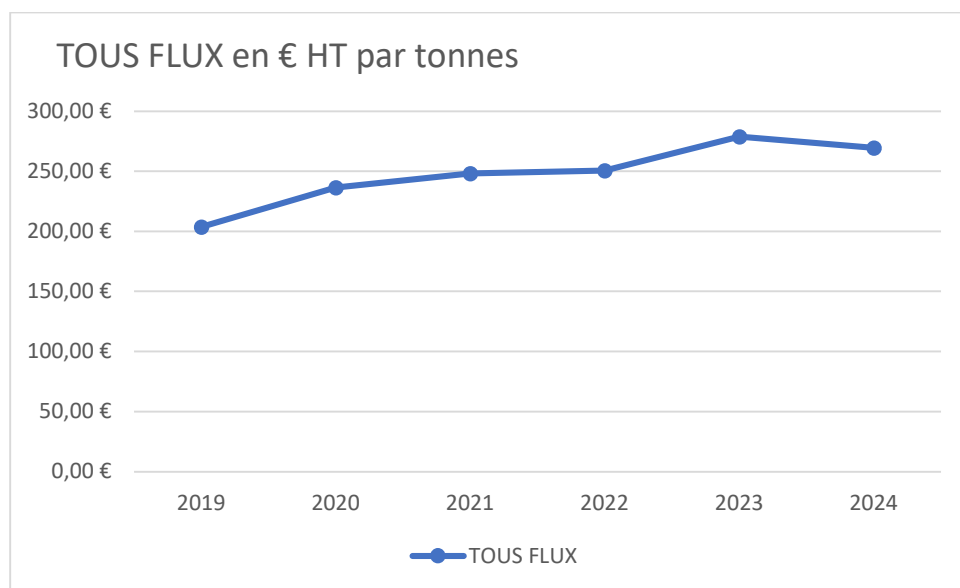
	Euros HT/habitant
Coût aidé 2019	184,4 €
Coût aidé 2020	204,2 €
Coût aidé 2021	213,1 €
Coût aidé 2022	218,8 €
Coût aidé 2023	225,5 €
Coût aidé 2024	227,7 €



L'augmentation importante des coûts à compter de 2020 s'explique par le coût de la nouvelle déchèterie.

ÉVOLUTION DU COUT AIDES EN EUROS HT / TONNES DE 2019 A 2024

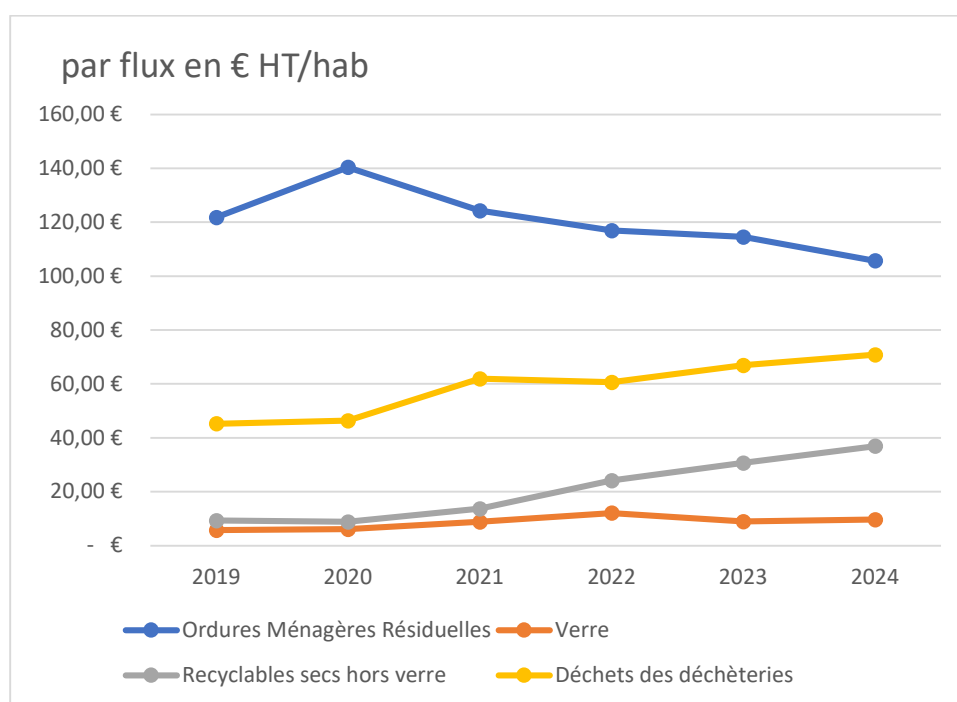
	Euros HT/habitant
Coût aidé 2019	203,7 €
Coût aidé 2020	236,5 €
Coût aidé 2021	248,3 €
Coût aidé 2022	250,6 €
Coût aidé 2023	278,9 €
Coût aidé 2024	269,5 €



11.2 Évolution des coûts aidés par flux

ÉVOLUTION DU COUT AIDES EN EUROS HT / HABITANTS DE 2019 A 2024

	Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries
Coût aidé 2019	121,80 €	5,80 €	9,40 €	45,30 €
Coût aidé 2020	140,40 €	6,20 €	8,90 €	46,40 €
Coût aidé 2021	124,30 €	8,90 €	13,80 €	61,90 €
Coût aidé 2022	116,90 €	12,20 €	24,20 €	60,60 €
Coût aidé 2023	114,61 €	9,03 €	30,76 €	66,99 €
Coût aidé 2024	105,76 €	9,75 €	37,00 €	70,87 €



Le coût aidé pour les OMR continue à baisser. Cette baisse est liée au passage en régie de la collecte en grue. La répartition des coûts aidés entre la collecte en bacs et la collecte en grue est la suivante :

- Collecte en bacs : 119,07 € HT/habitant ;
- Collecte en grue : 112,15 € HT/habitant.

Le coût de la déchèterie est en augmentation car les tonnages augmentent.

Le coût du tri sélectif est en forte hausse en raison de l'absence de reversement du SYDEVAL et l'apparition d'une contribution.

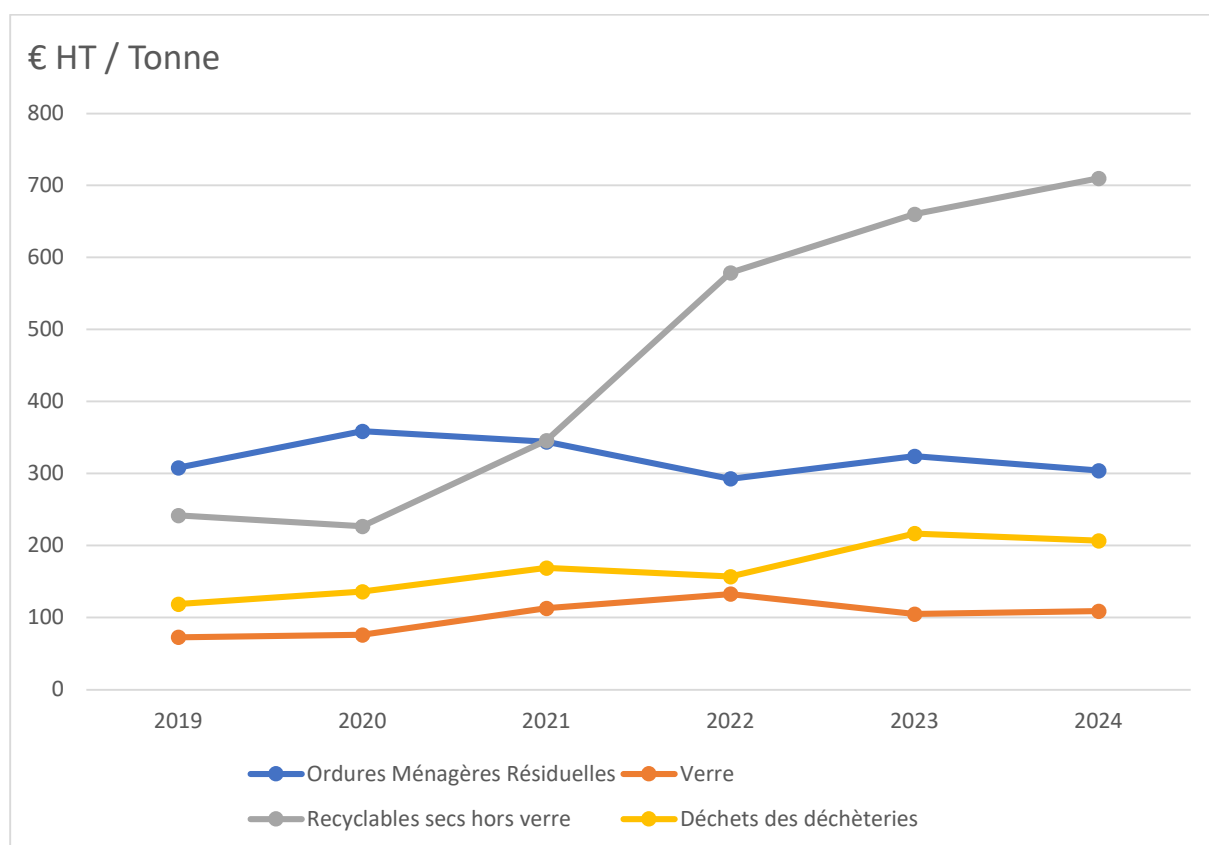
Le coût par habitant pour les ordures ménagères résiduelles est en baisse depuis 2022. Cette tendance peut s'expliquer par la collecte en régie des semi-enterrés et diminution des quantités collectées.

Le coût par habitant pour les recyclables secs augmente avec les coûts de collecte du prestataire CCMG pour la collecte liée au nouveau marché. Il faut aussi prendre en compte la disparition de la contribution du SYDEVAL.

Le coût par habitant pour les déchets de déchèteries est en hausse depuis 2022 car les charges augmentent (coût du marché) et les recettes diminuent. Les tonnages ont aussi augmenté en 2024.

ÉVOLUTION DU COUT AIDE EN EUROS HT / TONNE DE 2019 A 2024

	Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries
Coût aidé 2019	308	73	242	119
Coût aidé 2020	359	76	227	136
Coût aidé 2021	344	113	346	169
Coût aidé 2022	293	133	579	157
Coût aidé 2023	324	105	660	217
Coût aidé 2024	304	109	710	207



Le coût à la tonne des **ordures ménagères résiduelles** baisse légèrement en 2024. Cette baisse est liée à une baisse des quantités collectées.

- Coût collecte en bacs : 314 € HT/tonne ;
- Coût collecte en grue : 294 € HT/tonne

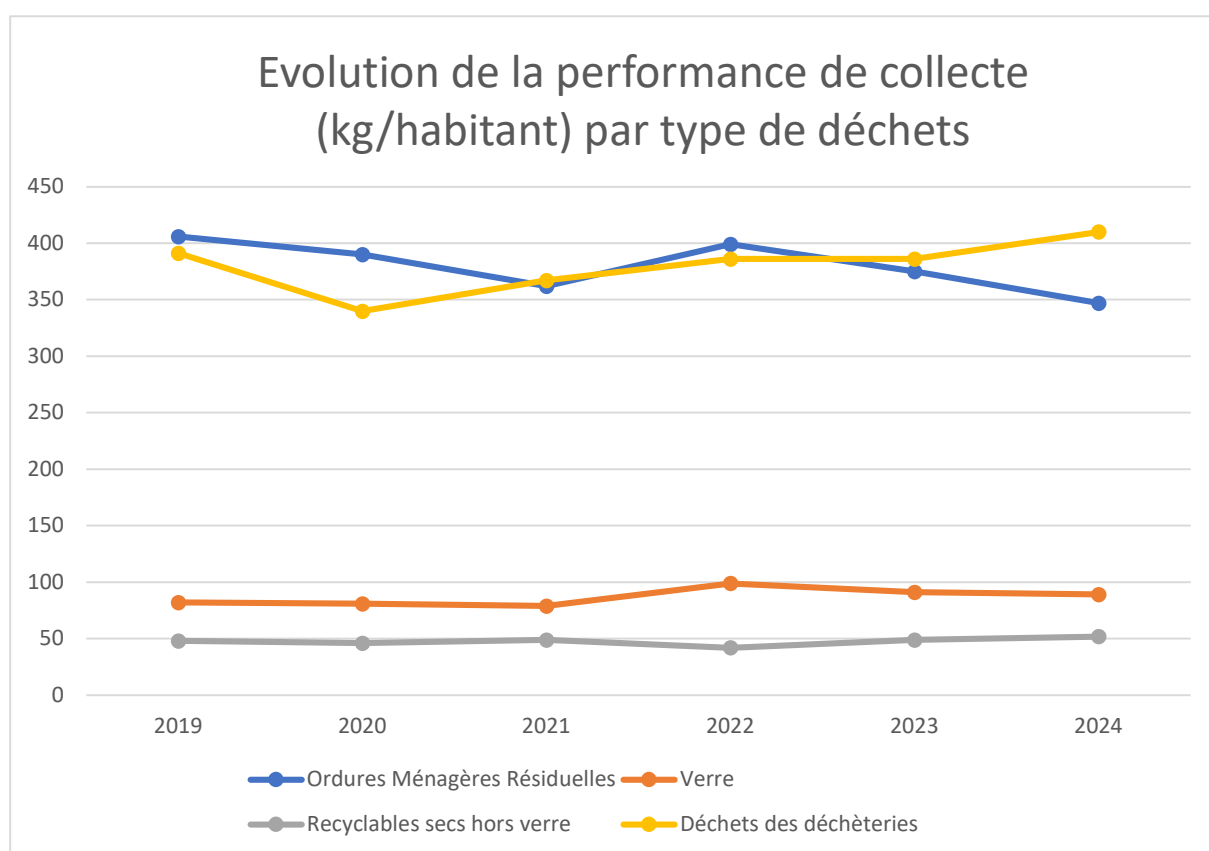
Le coût à la tonne des **déchets de déchèteries** est stable.

Le coût à la tonne des **déchets recyclables secs hors verre** augmente fortement, de façon moindre pour le verre. Ceci s'explique par l'augmentation des coûts de collecte du prestataire dans le cadre du nouveau marché. A cela s'ajoute l'arrêt du reversement du SYDEVAL.

11.3 Évolution des quantités collectées

ÉVOLUTION DES QUANTITES COLLECTEES EN KG / HABITANTS DE 2019 A 2024

	Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries
Quantité collectée 2019	406	82	48	391
Quantité collectée 2020	390	81	46	340
Quantité collectée 2021	362	79	49	367
Quantité collectée 2022	399	99	42	386
Quantité collectée 2023	375	91	49	386
Quantité collectée 2024	347	89	52	410



SYNTHESE

Informations - clés	Indicateurs 2024	Évolution par rapport à 2023
Territoire desservi	8 communes 22 193 habitants (population DGF) Activités assurées en régie : collecte des ordures ménagères en bacs, gestion du haut de quai des déchèteries Activités déléguées à une société privée : collecte des recyclables secs et des ordures ménagères en grue, gestion du bas de quai des déchèteries	+12 habitants (population DGF) en 2024 par rapport en 2023
Répartition des compétences	Compétence collecte : CCMG Compétence traitement (ordures ménagères et tri sélectif) : SYDEVAL	/
Prévention des déchets	Mise à disposition de composteurs Distribution d'autocollants « Stop pub » Animation et sensibilisation des usagers	/
Tonnages collectés (tout type de déchets collectés)	10 390 tonnes soit - OMR = 4 319 tonnes - Déchèterie hors gravats = 4 135 tonnes - Verre = 1 108 tonnes - Tri hors verre = 648 tonnes - Cartons hors déchèterie : 124 tonnes - Textiles : 56 tonnes	+4,3 % en 2024 par rapport à 2023
Structure des coûts	Coût du service public : 294,9 € HT/habitant Financement : 248 € HT/ habitant	Cout du service public : + 23,5 €/habitant Financement : constant. en 2024 par rapport à 2023
Coût aidé HT des différents flux de déchets	Ordures ménagères résiduelles : 1 315 030 € HT Déchets des déchèteries : 881 190 € HT Recyclables secs hors verre : 460 100 € HT Verre : 121 164 € HT Cartons hors déchèterie : 52 779 € HT Textile : 429 € HT	Ordures ménagères résiduelles : - 11 630 €HT Déchets des déchèteries : + 47 2444 € HT Recyclables secs hors verre : + 77 169 €HT Verre : + 8 830 €HT Cartons hors déchèterie : + 3 892 €HT Textile : - 1 078 €HT
Évènements marquants	Arrêt collecte en bacs sur certains secteurs Achat d'un nouveau camion Collecte en régie des emballages Arrivée d'un chargé de mission prévention	



Communauté de Communes des Montagnes du Giffre

508 avenue des Thézières
74440 Taninges

04 50 47 62 00

accueil@montagnesdugiffre.fr



Restez en contact !



sur notre site internet :

www.montagnesdugiffre.fr



sur notre page Facebook :

www.facebook.com/montagnesdugiffre/